



UNIVERSITÉ DE NANTES

DÉLIBÉRATION N°2020-11-20-1
du conseil d'administration de l'Université de Nantes

Séance du 20 novembre 2020

POINT 3 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 MAI 2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'éducation ;
VU les statuts de l'université de Nantes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 29 voix pour et 2 abstentions, le procès-verbal du 29 mai 2020, tel qu'annexé.

Membres en exercice : 35
Nombre de votants : 31
Voix pour : 29
Voix contre : 0
Abstentions : 2

À Nantes, le 20 novembre 2020.
Présidente de l'Université de Nantes


Carine BERNAULT



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU VENDREDI 29 MAI 2020

PV N° 421

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE
EN ASSEMBLEE PLENIERE
DU 29 MAI 2020

En raison de la crise sanitaire actuelle liée au Covid-19, le conseil d'administration de l'Université s'est réuni en visioconférence sous la présidence de M. Olivier LABOUX, président de l'Université de Nantes.

ETAIENT PRESENTS LORS DE LA SEANCE : 23 MEMBRES

| | | |
|----------------------|------------|---|
| BARON Marie-Hélène | BIATSS | Bibliothèque Universitaire |
| BEDOUT Nolwenn | Etu. T | UFR STAPS |
| BERNAULT Carine | A | UFR Droit et Sciences Politiques |
| BOUSQUET Emmanuelle | B | Faculté de Langues et Cultures Etrangères |
| BROCHARD Cyrille | BIATSS | UFR Sciences et Techniques |
| BRUNAT Stéphane | BIATSS | SUMPPS |
| CARBONI Pierre | A | Faculté des Langues et Cultures Etrangères |
| CHENE Emmanuel | B | IAE Nantes |
| DAVID Marie | B | INSPE |
| DRONNEAU Céline | BIATSS | Pôle LLSHS |
| FLEURY-BAHI Ghazlane | A | UFR Psychologie |
| GRASSET Olivier | A | UFR Sciences et Techniques |
| GUEVEL Arnaud | A | UFR STAPS |
| HOUEL Stéphanie | Pers. Ext. | Région des Pays de Loire |
| JAOUEN Pascal | A | Polytech Nantes |
| JOLLIET Pascale | A | UFR Médecine et Techniques médicales |
| LABOUX Olivier | A | Président de l'Université de Nantes |
| LUPI Cyril | B | UFR Sciences et Techniques |
| MORERE Julie | B | Service Universitaire des Langues |
| OBLE Diane | Pers. Ext. | CGT Pays de Loire |
| RICHARD René | BIATSS | IUT Saint Nazaire |
| TONNERRE Clotilde | BIATSS | Cellule d'aide au pilotage |
| TRICHET Valérie | B | UFR Médecine et Techniques médicales |

AVAIENT DONNE PROCURATION : 7 MEMBRES

| | | |
|-------------------|------------|--------------------|
| AFFILE Bertrand | Pers. Ext. | Nantes Métropole |
| DUPRÉ Thierry | Pers. Ext. | Lycée CARCOUET |
| LE LIDEC Annabel | Pers. Ext. | INSERM |
| LESTIEN Françoise | Pers. Ext. | CARENE |
| OLERON Philippe | Pers. Ext. | SIGMA Informatique |
| STOYANOV Hélène | B | INSPE Angers |
| TOSTIVINT Xavier | Pers. Ext. | BEEKINK SARL |

ETAIT ABSENT : 5 MEMBRES

| | | |
|-----------------|--------|--|
| COUPRIE Amaury | Etu. T | UFR Médecine et Techniques médicales |
| CHOQUET Carl | Etu. T | UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques |
| GADOLLET Luc | Etu. T | UFR Droit et Sciences Politiques |
| KERBART Julie | Etu. T | UFR Médecine et Techniques médicales |
| PAVAGEAU Audrey | Etu. T | UFR Lettres et Langage |

| MEMBRES EN EXERCICE | PRESENTS A L'OUVERTURE | PROCURATIONS | EXCUSES |
|---------------------|------------------------|--------------|---------|
| 35 | 23 | 7 | 5 |

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

| | |
|---------------------|---|
| AVERTY Dominique | Vice-président Formation et Vie universitaire |
| BEZAULT Valérie | Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles |
| DEFOIS Serge | Directeur de Cabinet |
| DURAND Christelle | Rectorat de Nantes |
| GUILLEN Ronald | Directeur de l'IUT de Saint Nazaire |
| LE SAËC Sarah | Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles |
| MOUHOUD Malik | Directeur Général Adjoint des Services - Performance et investissements |
| SCHLAEPPI Laurianne | Directrice Générale des Services |
| TEXIER Stéphanie | Directrice Générale Adjointe des Services - / Affaires institutionnelles – Ressources humaines – Environnement au travail |
| THURIES Olivier | Agent comptable |

Ordre du jour du conseil d'administration du 29 mai 2020

1. Approbation des procès-verbaux du conseil d'administration du 13 et du 27 mars 2020
2. Informations générales

CRISE SANITAIRE COVID-19

3. Bilan sur le plan de continuité d'activité (PCA)
4. Information sur le plan de reprise d'activité (PRA)

IMMOBILIER

5. Approbation du rapport d'expertise pour la construction d'un bâtiment pour le département informatique de l'IUT de Nantes sur le campus Lombarderie

AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

6. Approbation de l'attribution de la subvention 2020 à l'association de gestion de la salle de spectacle de l'Université de Nantes (TU)
7. Approbation de la modification des conditions générales d'inscription et de remboursement pratiquées par l'Université Permanente
8. Approbation des tarifs et dons
9. Questions diverses

Ouverture de la séance à 9h00 par le président.

LE PRESIDENT : Nous avons aujourd'hui un conseil d'administration, je n'ose pas dire le dernier de mon mandat, car nous avons déjà dit le 13 mars que c'était le dernier. Il y a cependant de grandes chances pour que ce soit le dernier, j'y reviendrai dans un instant. Je vous annonce que le temps de vote sera décalé, nous voterons dans un 2^{ème} temps, une fois que les débats auront été menés à leur terme. Le temps de vote aura lieu entre 11H00 et 12H00, vous recevrez un mail vous le précisant.

J'espère que vous allez bien, que vous vous portez bien et que vous n'avez pas eu à subir les conséquences du COVID dans votre entourage, je pense à des conséquences dramatiques. Nous avons tous subi des conséquences dans notre vie sociale, nous les subissons encore et nous allons les subir encore un moment, puisque nous allons vivre avec ce virus, nous en parlerons tout à l'heure dans le cadre du plan de reprise d'activité (PRA).

Mme DAVID : Oui, puisque vous nous demandiez si nous avons été touchés, je dirais que oui, nous avons été touchés directement par le décès de notre collègue M. Yves DUTERCQ, qui est décédé du COVID 19 au début de la période de fermeture de l'Université. Ses collègues du laboratoire, de l'UFR, ainsi que toutes celles et ceux qui ont eu l'occasion de travailler avec lui en ont été très affectés et le sont toujours, d'autant plus qu'ils n'ont pas pu se réunir pour lui rendre hommage et pour en discuter collectivement.

LE PRESIDENT : Je vous remercie, un hommage lui a été rendu à distance, collectivement, je l'ai fait au nom de l'établissement, effectivement les conditions actuelles ne permettent pas de se rassembler physiquement et d'en parler ensemble.

POINT 1 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 ET DU 27 MARS 2020

Le conseil d'administration approuve avec 27 voix pour et 1 abstention, les procès-verbaux du conseil d'administration du 13 et du 27 mars 2020.

POINT 2 - INFORMATIONS GENERALES

LE PRESIDENT : Au titre des informations générales, je souhaiterais faire un focus sur un arrêté qui ne devrait pas tarder à être publié, qui concerne la prolongation du mandat des présidents d'universités, ainsi que des élus, notamment ceux du conseil d'administration. La loi sur la crise sanitaire a prolongé initialement les mandats jusqu'au 31 juillet 2020. L'arrêté qui devrait paraître va prolonger les mandats d'une façon différenciée et ce en fonction de l'avancée des élections dans les universités. Vous savez peut-être qu'en 2020 environ 60 % des Universités doivent renouveler leurs instances présidentielles.

Deux cas de figure se présentent : le 1er cas, qui est le nôtre, à savoir que les élections ont commencé, les élus au conseil d'administration ont été élus, nos collègues ont été élus et il reste à compléter le conseil d'administration premièrement avec les personnalités qualifiées, deuxièmement avec l'élection du président.

Dans le deuxième cas, les élections n'ont pas débuté et il faut lancer le processus. Dans ce cas-là, le processus d'élection des étudiants commencera en octobre et la fin de ce processus, à savoir l'élection du président, aura lieu le 30 novembre. Cette date devrait figurer dans l'arrêté.

En ce qui concerne notre établissement, la date qui devrait être fixée, je dis « devrait » puisque nous n'avons pas le document sous les yeux, devrait être le 1er juillet. La prolongation du mandat nous concernant arrive à échéance le 1er juillet, donc l'élection finale du président aura lieu le 1er juillet 2020.

Cette élection mettra fin au mandat en cours, à mon mandat, au mandat de mon équipe et à celui des administrateurs. Cet arrêté devrait paraître dans les tous prochains jours, les dates sont fixées et nous avons encore un mois de prolongation. En fait, nous avons eu trois mois de prolongation au total pour ce second mandat. Nous ne pourrons pas dépasser la date du 1er juillet, ce qui permettra aux futures équipes de se constituer et d'être en ordre de marche, notamment pour préparer la rentrée, j'en dirai un mot tout à l'heure. Dès que cet arrêté sera paru, je vous en ferai part, tout ceci a été confirmé hier par le cabinet du MESRI (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation).

Mme DAVID : Nous sommes le 29 mai, il faudrait effectivement que l'arrêté paraisse rapidement, puisque le nouveau président ou la nouvelle présidente doit être élue le 1^{er} juillet. Il nous faut auparavant tenir un conseil d'administration avec les nouveaux administrateurs et administratrices pour élire les personnalités extérieures et l'on dispose d'un délai de 15 jours pour faire paraître un appel à candidature. Ma question est de savoir quel est le calendrier et si nous sommes en capacité matériellement de tenir ce calendrier sur un mois.

LE PRESIDENT : Je vais produire rapidement un arrêté pour vous donner les dates.

Mme TEXIER : Je vous confirme que les délais réglementaires sont tenables. L'arrêté qui déterminera la totalité des échéances sera publié aujourd'hui, voire lundi, afin que l'on puisse organiser l'ensemble des étapes. Nous tiendrons le calendrier, tel qu'il est prévu par les textes.

LE PRESIDENT : Nous sommes une petite dizaine d'universités concernées par cette date du 1^{er} juillet, toutes les autres universités seront concernées par la date du 30 novembre. C'était important que je vous précise ces échéances, puisque vous-mêmes avez été prolongés dans vos fonctions.

POINT 3 - BILAN SUR LE PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)

LE PRESIDENT : Pour le plan de continuité d'activité (PCA) nous avons dû improviser, c'est-à-dire réagir en 24-48 heures pour stopper une bonne partie de l'activité de 51 000 personnes, si l'on compte l'ensemble des personnes concernées, ce n'est pas rien. C'est une action qui est inédite, qui a été appliquée à l'ensemble des universités. Notre université est un établissement considérable de par sa taille, son activité et je tenais à remercier ici les services d'avoir permis cette action extrêmement délicate et difficile. Je vous propose aujourd'hui de faire un bilan de ce qui a été mis en place tant sur le volet de la formation que sur celui de la recherche. La directrice générale des services vous expliquera comment on a procédé et comment on va pouvoir capitaliser cette expérience pour s'en servir peut-être, malheureusement, dans d'autres crises. Il faut pouvoir profiter de ces moments et avancer grâce à cette expérience. Ce PCA, a été construit sur la base de documents. Ces documents ne prévoyaient pas, n'avaient pas imaginé un coup de frein de cette nature ou les conséquences sociales qui ne concernaient pas que notre établissement. Quand on regarde en arrière, on se dit, qu'en très peu de temps, nous avons dû faire bouger un certain nombre de curseurs.

Je dois dire ici que la tutelle a accompagné toutes les évolutions le plus rapidement possibles, qu'elle a essayé de simplifier notre quotidien, que le travail avec la tutelle a été quotidien au plan national. Nous avons pu expérimenter un certain nombre de pratiques que nous n'imaginions pas, ces pratiques sont inscrites dans cette période de crise sanitaire, certaines ne vont pas perdurer naturellement, mais il a fallu faire preuve de souplesse. Je voudrais donner la parole à Dominique AVERTY pour qu'il nous parle de la manière dont la situation a été appréhendée et gérée sur le plan de la formation.

M. AVERTY : Effectivement, dès l'annonce du confinement, les équipes pédagogiques, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, se sont vraiment mises au travail pour permettre une continuité pédagogique et ce dans un

mode dégradé, il ne faut pas se le cacher. On ne peut pas transformer notre pédagogie en l'espace de 24 heures, comme ça, d'un coup de baguette magique, mais il y a eu véritablement une prise en compte de la situation et un investissement des collègues qui a été remarquable sur l'ensemble de nos composantes. Cet investissement a quand même permis d'avoir ce suivi des étudiants, de garder le contact et de continuer les enseignements. En parallèle de ce travail, il y a aussi un travail qui a été effectué pour identifier les étudiants qui étaient en difficulté, à la fois au niveau central avec une action menée à base de SMS, mais également au niveau proximal avec les directeurs de composantes et les responsables de formation. En croisant les différents retours, on a véritablement pu toucher un maximum de nos étudiants et on a pu les accompagner en particulier pour la partie des évaluations, qui constitue la 2^{ème} partie de mes propos.

Quand on est entré en confinement, on espérait tous pouvoir revenir et faire passer les examens en présentiel. Au fil du temps, on s'est aperçu que cela ne serait pas possible, la décision a donc été prise d'organiser les évaluations à distance. Ces évaluations ont eu lieu, elles doivent maintenant être terminées, elles se sont déroulées dans de bonnes conditions, sans incident majeur. On a été aux limites de ce que l'on pouvait faire en termes de connexion, on a eu une fois deux minutes de décrochage, parce qu'on était vraiment rendu à saturation, mais toutes les équipes suivaient le dossier et ont pu permettre que le problème soit résolu. Un gros travail a été effectué aussi avec les responsables de formation et les directeurs de composantes pour élaborer ce calendrier d'examens. Bien entendu, il fallait réussir à répartir la charge des examens sur l'ensemble de la période et donc modifier un peu nos calendriers d'examens, puisque l'on a l'habitude d'avoir des calendriers d'examens qui sont prévus pour être gérés par site. Là, on devait gérer à l'échelle de l'établissement, puisque notre système d'information et nos plateformes sont complètement mutualisés. Il y a eu un gros travail de fait, qui a permis de réaliser ces évaluations, les services se sont beaucoup impliqués, ils ont fait un très gros travail pour produire les arrêtés permettant de procéder aux modifications de contrôle des connaissances, de les porter à la connaissance des étudiants dans les délais les plus raisonnables possibles, c'est-à-dire 15 jours avant les épreuves. Globalement, on n'a pas de retour des composantes sur de gros problèmes rencontrés, on a, bien entendu, ici et là, des problématiques de plagiat et autres, mais bon, à partir du moment où l'on faisait des évaluations à distance, on savait aussi que l'on avait ce risque potentiel et, bien sûr, tout le monde assumera ce fait-là. On a dû prendre également la décision d'organiser la 2^{ème} session à distance parce que, vous l'avez vu et on en parlera, je pense, tout à l'heure, le retour à l'activité se fait de manière progressive. Il fallait absolument stabiliser là-aussi la situation par rapport à nos étudiants et nos équipes pédagogiques. On ne peut pas prendre des décisions de ce type au dernier moment, il faut vraiment les prendre en amont pour que chacun puisse se préparer. C'est la décision qui a été prise.

M. GRASSET : S'agissant du volet recherche, on peut dire que c'est un sujet compliqué, comme tous les autres et que je vais résumer en 4 points. Le 1er point, c'est l'arrêt des activités, que je vais qualifier de brutal, arrêt qui a été imposé et qui n'a pas été facile à mettre en place malgré l'investissement de tout le monde. Nous avons eu à rendre des arbitrages assez difficiles, en particulier dans les pôles Sciences et Technologies, ainsi que dans les pôles Santé. Il nous fallait décider d'arrêter ou de ne pas arrêter de très grosses expériences, parfois très longues, qui étaient mises en place depuis plusieurs mois pour certaines d'entre elles. Ne pas arrêter une expérience signifiait qu'il fallait mettre des personnels derrière et garantir la sécurité de ces personnels y compris en travail isolé. Cela signifiait garantir tout un tas de choses auxquelles on n'était pas forcément préparé. La 1^{ère} semaine a donc été difficile dans ce contexte, mais il faut souligner que tout le monde a vraiment pris la mesure de ces enjeux et que le travail s'est fait en toute sérénité avec tous les acteurs concernés. Tout le monde ne comprenait pas que les choix étaient difficiles et il a fallu tenir compte de cette situation. Je donne ici l'impression que cela a été très dur, alors qu'il faut quand même dire que cela s'est très bien passé globalement. La 1^{ère} semaine du plan de continuité

d'activité a été difficile et très dure pour tout le monde, pour autant, tout le monde a vraiment joué le jeu. A la fin de la 1^{ère} semaine, nous savions quel laboratoire devait continuer ses activités, même au ralenti, nous savions quels laboratoires pouvaient être complètement fermés et nous étions plutôt sereins pour les semaines à venir.

Je l'ai évoqué rapidement, mais il nous faut revenir sur un sujet qui nous a occupés très rapidement, c'est le sujet des RH. Des personnels devaient partir et ce n'était pas facile pour eux. D'autres personnels devaient rester pour les raisons que j'ai indiquées. Compte tenu de ce contexte particulier, il fallait leur donner toutes les garanties de sécurité, toutes les autorisations d'accès. Tout ceci s'est joué vraiment en concertation avec les laboratoires, les composantes et les services centraux. Les autorisations d'accès nécessitaient la signature de la directrice générale des services, ce qui a provoqué beaucoup d'échanges et beaucoup de réactivité à tous les niveaux. Toutefois, nous avons pu garantir que nous arrivions à contrôler toutes les personnes qui étaient sur site, ce qui n'est quand même pas anodin, sachant que 43 laboratoires étaient concernés. Il faut rappeler qu'il y avait extrêmement peu de personnes autorisées à venir dans les laboratoires. Enfin, il faut souligner l'investissement de l'ensemble des personnels et, en particulier, celui des directrices et directeurs d'unités. Pour ma part, j'estime que cet investissement a été exemplaire, je tiens à le souligner et j'imagine que l'on y reviendra. Nous avons assisté à un esprit de solidarité absolument incroyable qui a permis de livrer au CHU, dans des délais records, l'ensemble des matériels et des stocks dont ils avaient besoin, notamment parce que le CHU manquait de masques et de gel hydro alcoolique. On a pu fournir en quelques jours au CHU des stocks non négligeables de produits, qui étaient disponibles dans les laboratoires de recherche et je tiens vraiment à souligner l'investissement des personnels qui y ont passé de nombreuses heures. Je tiens donc à souligner ici un véritable esprit de solidarité qui s'est mis en place et qu'il ne faudra pas oublier. Il est apparu très rapidement, dès que l'on est entré dans la phase du PCA (Plan de Continuité de l'Activité), que nous allions être confrontés à des enjeux majeurs, en particulier pour les personnels qui avaient des contrats à durée déterminée. Je pense ici en particulier aux chercheurs, doctorants ou post-doctorants, mais aussi aux ITA (Ingénieurs, Personnels Techniques et Administratifs de la recherche) qui ont des contrats. Pour faire continuer les activités, des arbitrages très difficiles ont été rendus, arbitrages qui ont été rendus d'ailleurs avec les autres tutelles des laboratoires, je pense en particulier au CNRS et à l'INSERM. C'est un sujet difficile, puisque, pour beaucoup de laboratoires, je pense en particulier aux laboratoires de santé, les enjeux financiers sont majeurs en cas d'arrêt des contrats. Ainsi, des arbitrages ont été rendus dès la 1^{ère} semaine du PCA, arbitrages dont il est encore question aujourd'hui, parce qu'il y a des priorités absolues pour la reprise des activités, il faut avoir ceci bien en tête. Si je résume, ce que je retiens, c'est une solidarité exemplaire et des sacrifices, il n'y a pas d'autre mot, qui ont été acceptés et approuvés par les directrices et directeurs d'unités et qui pèsent lourd aujourd'hui dans la balance. Beaucoup de choses ont été stoppées et c'est difficile à vivre, même aujourd'hui.

LE PRESIDENT : Laurianne SCHLAEPPI, pouvez-vous nous faire, en tant que représentante des services, un bilan de cette période qui a représenté un investissement colossal ?

MME SCHLAEPPI : Je vais être brève, l'essentiel a déjà été dit, moi aussi, je retiens bien sûr et je salue l'exceptionnel engagement de nos personnels durant cette période de PCA. Cette période, cela a été souligné par les deux vice-présidents, cette période a quand même été difficile pour l'établissement, avec la fermeture au public et la fermeture aux étudiants, ainsi que la réorganisation complète de nos modes de travail à distance en quelques jours. Ceci dit, c'est vrai que, moi aussi, j'ai été frappée par l'intense solidarité qui a caractérisé cette période, solidarité à l'égard des plus fragiles, à l'égard de nos étudiants qui pouvaient être en difficulté pour accéder aux enseignements à distance.

En ce qui concerne l'hôpital, Olivier GRASSET l'a rappelé, ceci a représenté effectivement un moment important pour l'établissement, mais aussi pour la relation entre l'établissement et l'hôpital. Je voudrais dire aujourd'hui que l'établissement a eu quelque part un retour d'ascenseur de la part du CHU, puisque nous avons été en difficulté récemment pour acheter des masques et que le CHU nous a alors donné un coup de main. Cela marche dans les deux sens. Je crois, en effet, que l'on peut être fier de se dire que le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche a tenu bon et que nous avons réussi à organiser la continuité de nos missions. Nous n'avons jamais cessé de nous préoccuper de ceux qui étaient le plus en difficulté, ce qui est plutôt une source de satisfaction pour nous et ce, malgré les difficultés durant cette période. Pour vous donner un bilan chiffré, nous avons accordé, à la fin du PCA, 268 autorisations permanentes de déplacement, qui représentent aussi un indicateur pour la mise en œuvre de notre PCA. Ceci signifie qu'environ 6 % des effectifs de l'université de Nantes ont eu l'autorisation de se déplacer. En réalité, parmi ces 268 personnes, seules 150 d'entre elles ont été véritablement amenées à se déplacer régulièrement dans le cadre de l'exercice de leurs missions. Ceci représente un pourcentage très faible, environ 4 % de nos collègues se sont déplacés. Ils ont dû, bien évidemment, respecter des consignes pour faire face à la pandémie. Pour le reste de nos collègues, comme partout, nous avons généralisé le télétravail ou plutôt le travail à distance, puisque nous avons refusé, collectivement, de parler de télétravail. Cette généralisation du travail à distance pour le reste des collègues ne s'est pas faite sans difficulté, elle n'allait pas de soi, même si nous avons déjà expérimenté largement le télétravail. Ceci nous a quand même permis de gagner du temps. Nous avons conçu quelques outils pour accompagner nos collègues, des boîtes à outils pour le travail à distance avec des conseils prodigués aux collègues. Nous avons aussi conçu des outils pour les cadres, afin de les aider à accompagner leurs équipes. Nous avons également mis en place assez rapidement un accompagnement psychologique pour nos collègues les plus en difficulté. Nous suivons aujourd'hui une dizaine de collègues qui ont souffert de cette situation, plus que d'autres encore. Vous le comprenez, s'agissant des conditions de travail, nous restons vigilants. Je pense, Monsieur le Président, que nous allons parler aussi du plan de reprise d'activité (PRA). En effet, la crise n'est pas terminée et nous devons rester vigilants en ce qui concerne les conditions de travail de nos collègues, puisque le retour à la normale n'est pas encore opérant.

LE PRÉSIDENT : Je tiens à souligner que je distingue deux éléments forts. Le mot « solidarité » a été employé plusieurs fois et nous avons vu la démonstration de l'engagement d'une communauté de services publics. L'autre mot qui revient souvent c'est « fragilité ». Cette période a été un peu un révélateur au sens argentin de la photographie. Elle nous a permis de mesurer la fragilité de nos personnels en difficulté, ainsi que celle de nos étudiants. Cela valait le coup de le souligner. On sait que l'accès au numérique est difficile pour certains étudiants, on en parle, on a pu le quantifier, le mesurer. Cette mesure va nous permettre de travailler sur la durée pour combler ces difficultés et pas uniquement pendant cette période. Je crois qu'il faut s'inscrire dans la durée pour aider ces étudiants qui ont été en difficulté au moment de cette crise et qui étaient très probablement en difficulté auparavant. Avez-vous des questions, des interrogations concernant ce bilan du PCA ?

Mme TRICHET : Je voulais souligner aussi le rôle des équipes informatiques qui nous ont vraiment soutenus pour poursuivre nos activités en distanciel. Les équipes pédagogiques, les enseignants ont été remarquables. Ces équipes nous ont permis de prendre des rendez-vous, soit collectivement pour des interventions en visioconférence, soit individuellement pour des points très ponctuels. Le centre de développement pédagogique et le service de production et d'innovation numérique) ont fait preuve d'une réactivité vraiment exceptionnelle. Nous avons eu un dialogue qui, malgré le distanciel, s'est avéré plus présent que ce que nous avons vécu avant la crise et qui s'est vraiment révélé durant cette période. J'en profite pour saluer, au passage, Monsieur le président, tout ce qui avait été anticipé au cours de votre

mandature. Nous avons bien sollicité et bien utilisé tout le service pédagogique et le soutien aux services informatiques. Ils ont été très réactifs et remarquablement efficaces pour nous, les enseignants. En ce qui concerne les étudiants, cela a permis de créer un nouveau lien avec leurs enseignants et cela s'est quand même relativement bien passé pour les évaluations.

Je voulais ajouter que, par rapport au volet « recherche », nous devons continuer à rester vigilants. La reprise est partielle, les étudiants en thèse peuvent reprendre, comme les post-docs, dans certains laboratoires, si j'ai bien compris c'est seulement les étudiants en 3^{ème} année de thèse. Le ministère a, je crois, validé la prolongation éventuelle de deux mois des contrats de thèse. Quant aux chercheurs qui n'ont pas d'étudiant en thèse par exemple, on nous demande de rester patients, de mettre nos activités de recherche en stand-by. Quand on est tout seul de son côté, on a quand même un sentiment d'exclusion. Il faut faire attention, se raisonner et se dire que l'on n'est pas seul, il n'y a qu'un quart des équipes qui reprennent leur activité. Il faudra donc rester vigilant et je ne sais pas comment on pourra encourager ces personnels qui ne seront pas valorisés par leur travail de recherche.

LE PRÉSIDENT : Je pense, que nous répondrons à la question de la prolongation de ces contrats test en évoquant le plan de reprise d'activité. Effectivement, nous avons quelques informations à ce sujet.

MME OBLE : Je voulais revenir sur l'analyse des impacts de cette crise à court terme et à moyen terme. Je vais évoquer ici 3 volets. Le 1^{er} volet concerne la formation, on sait par exemple, par des remontées de l'éducation nationale, que nous allons avoir un nombre très important de jeunes décrocheurs du système éducatif. Il y a eu aussi un creusement des inégalités, je me disais donc que, pour l'enseignement supérieur, nous devrions avoir, et nous l'aurons, une analyse à un moment donné, sur le nombre des étudiants qui ont ou qui vont arrêter leurs études. Il faudrait également que nous regardions de plus près la question des réorientations, des passerelles et du coût de l'échec post-bac.

Quant au 2^{ème} volet, que nous devons forcément analyser, c'est la question de l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. Nous savons que cette crise sanitaire va avoir un impact sur cette insertion.

Le 3^{ème} point concerne la place de la recherche, il faudra y réfléchir, puisque cette crise a montré l'impact des financements sur projets. Au lieu de travailler en collaboration, l'idée de travailler plutôt en compétition s'est imposée.

Reste enfin à souligner, cela a été dit, le rôle important des services publics qui ont garanti la continuité des services et des missions. Je pense que l'ensemble des services publics ont, quand même, largement joué leur rôle.

LE PRÉSIDENT : Je vous propose de passer au point suivant, puisque je vois qu'il y a beaucoup de questions non seulement sur le PCA, mais également sur le PRA. Nous ferons ainsi le point sur l'ensemble et la présentation du PRA va peut-être répondre à certaines questions. J'ai bien noté vos questions. Nous allons y répondre dans le cadre de la prospective des PRA, de celui qui existe actuellement et de celui qui viendra par la suite.

Mme DRONNEAU : Je voulais témoigner du fait que j'ai eu la chance de travailler dans un service totalement équipé pour le travail à distance. J'ai eu la chance d'avoir des collègues qui ont pu continuer à travailler et qui ont très bien vécu cette période, avec le soutien des services informatiques, ce que je tenais effectivement à souligner. Par contre, cela n'a pas été le cas pour l'ensemble de nos services administratifs. Il y a eu un vécu difficile pour certains services et il me semble qu'il va falloir s'interroger effectivement et en tirer des leçons, peut-être d'un point de vue budgétaire. Il nous faut voir comment réviser le plan du

schéma numérique et revoir les équipements des services administratifs. C'est, en effet, une des causes du très grand mal-être pour certains de nos collègues, qui ont été, d'une certaine façon, empêchés de travailler, du fait d'un manque d'outils informatiques. Ils ont vu le travail s'accumuler pendant 2 mois et ils vont être confrontés à de grosses difficultés au moment de la reprise. Malgré l'actuel Plan de Reprise Partielle et dont il sera question tout à l'heure, on se pose quand même la question de savoir s'il faut rester un petit peu à distance ou repartir un petit peu au bureau. Ceci pose de vraies questions au niveau de l'organisation du travail et il me semble qu'il faut vraiment que nous ayons une réflexion collective à ce sujet, et que soit révisé à cette occasion le schéma numérique par rapport aux équipements des services administratifs et des enseignants aussi, bien sûr. Je voulais juste préciser cela par rapport à notre vécu durant cette période, où j'ai pu être témoin de très belles choses en termes de réactivité des services et de capacité collective à pouvoir résoudre les problèmes. Il y a quand même de bonnes choses, il y a aussi des outils que l'on a pu s'approprier, comme LIFESIZE, pour garder un lien essentiel avec son équipe, cela a été possible dans mon cas. Cela n'a pas été le cas pour tout le monde, alors que c'est un outil que l'on pourrait s'approprier pour perdre parfois moins de temps dans les transports pour se rendre à des réunions, tout en pouvant participer à ces réunions. Je pense donc qu'il y a eu beaucoup de choses positives durant cette période et qu'il faut évidemment tirer des leçons de ce qui a pu être très négatif.

MME DAVID : J'avais plusieurs questions sur la fermeture de l'université avant d'aborder le sujet de la reprise. J'ai d'abord une question d'ordre budgétaire. Il nous semble que la fermeture a occasionné des dépenses supplémentaires, mais qu'elle a permis aussi d'éviter certaines dépenses, comme les dépenses de chauffage ou d'éclairage ou encore des dépenses liées à des enseignements, qui n'ont finalement pas eu lieu. Nous avons demandé que tous les enseignements prévus soient considérés comme ayant été dispensés et qu'ils soient rémunérés en tant que tels. Ceci concernait en particulier la rémunération des vacataires et des contractuels. La question est donc de savoir si cela va être fait ou s'il existe des personnels pour lesquels on va considérer qu'ils n'ont pas assuré leurs heures d'enseignement ? Avons-nous déjà un début de chiffrage du bilan financier de la fermeture de l'Université ? Si ce chiffrage fait apparaître un surplus, quelle va être son affectation ? Si, au contraire, il y a eu un déficit au cours de cette période, comment ce déficit va-t-il être financé ?

Pour la 2^{ème} question, je souhaite savoir si les instances consultatives ont été consultées à propos du PCA et, si oui, quel a été leur avis. Je voulais dire également que nous avons eu des retours de collègues qui étaient en souffrance à cause de la situation et du travail à distance. Il est difficile de dire, si cette souffrance qui nous a été remontée, était liée pour partie, complètement ou un tout petit peu à cette situation extrêmement anxiogène ou au travail à distance seulement. La souffrance des collègues enseignants, ainsi que celle des autres collègues évidemment, a été due aussi au fait que nous avons perdu le contact avec certains étudiants. Bien que n'étant pas tous psychologues, nous avons dû prendre en charge l'accompagnement psychologique des étudiants qui ont commencé à montrer des signes de souffrance au bout de quelques semaines. Ceux qui ont eu des difficultés au départ ne sont pas forcément ceux qui se sont retrouvés ensuite en difficulté au mois d'avril par exemple ou début mai. On a eu, pour compléter ce que disait Céline DRONNEAU, des retours de collègues qui travaillaient avec leur propre matériel dans des conditions extrêmement difficiles. Je pense notamment à cette collègue qui faisait plein d'erreurs dans les mails qu'elle faisait parvenir à une collègue administrative. Je me suis entretenue avec elle au téléphone et elle m'a dit qu'elle travaillait avec sa tablette et avec le partage de connexion internet au téléphone. Voici donc les conditions dans lesquelles des collègues ont travaillé et je pense qu'il faudrait en être conscient. Alors je pense qu'il va falloir mettre en œuvre un bilan auprès de l'ensemble des collègues, tous statuts et tous métiers confondus, qui ne soit pas seulement un bilan technique. Il faudra leur demander comment ils ont travaillé durant cette période et quel est leur ressenti, à tous les niveaux. Il conviendra aussi de faire un

bilan auprès des étudiants, parce que la mise en place des enseignements à distance a été faite en partie dans la plus grande improvisation, avec des outils qui ont tenu le choc, on va dire, mais qui ont posé quand même un certain nombre de problèmes. Il faut bien garder en tête que cette mise en place a été très profondément inégalitaire, c'est-à-dire que nous avons travaillé pour maintenir à flot des étudiants qui en avaient les moyens à tous les niveaux, mais nous avons travaillé aussi à creuser les inégalités pédagogiques et les inégalités dans l'apprentissage à l'Université. Je l'affirme, je veux bien préciser ma pensée s'il y a des questions à ce sujet. Je pense qu'il faudrait faire un bilan pédagogique auprès des étudiants et je voudrais terminer en disant que le service public n'a tenu que grâce à l'engagement de tous les agents et agentes et de tous les étudiants. Nous n'avons pas tous été en 1^{ère} ligne, Madame SCHLAEPPI parlait de 4 % des effectifs de l'Université. Je pense ici à tous les collègues qui interviennent en santé, à nos étudiants en santé qui se sont mobilisés au CHU ou ailleurs, ils étaient en 1^{ère} ligne, nous, nous étions en 2^{ème} ou 3^{ème} ligne, mais nous avons tous travaillé. Je pense qu'il faut être conscient que tout le monde s'est mobilisé de façon absolument exceptionnelle, mais cela pèse aujourd'hui extrêmement lourd dans la balance et, finalement, on va en payer le prix psychologique, physique, physiologique etc.

POINT – 4 INFORMATION SUR LE PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA)

LE PRESIDENT : Je vous propose de passer au PRA, parce que les questions, c'est inévitable, portent à la fois sur le PCA et sur le PRA. S'agissant du PRA, qui vient après le PCA. Il existe plusieurs temps dans le PRA, et en 1^{er} lieu un temps immédiat, qui consiste à prioriser les activités qui vont reprendre progressivement. J'ai beaucoup insisté, au cours de réunions dans les différentes instances, sur le fait que cette reprise d'activité allait prendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Même si les étudiants ne sont pas sur place, notre établissement continue de fonctionner. Le témoignage sur la recherche en a été une illustration, l'indispensable travail administratif en a été une autre, ainsi que le lien avec les entreprises. La priorisation a donc été le maître mot de ce PRA. Le 2^{ème} PRA, c'est celui qui consiste à imaginer quelles seront les conditions de la rentrée, alors que nous ne connaissons pas encore les conditions sanitaires de cette rentrée. Ce que nous savons, c'est que nous allons devoir vivre avec la présence de ce virus et que, par exemple, les gestes barrière ne vont pas disparaître demain matin et qu'ils vont perdurer un bon moment. Je rappelle que, pour mettre au point un vaccin, il faut habituellement une dizaine d'années et que les laboratoires du monde entier vont travailler pour mettre au point un vaccin en moins de 2 ans. Sans vaccin, nous serons toujours dans une situation de soumission par rapport à ce virus. Nous avons le PRA, tel qu'il est aujourd'hui et le PRA pour la rentrée, et nous répondrons tout à l'heure à un certain nombre de questions. Ce PRA se matérialise sur une longue période, cette projection se fait sur des mois, des années. Au niveau international, on a pensé que les étudiants hors Schengen ne pourraient pas venir en France avant le début de l'année prochaine, au mieux. Si je prends cet exemple, nous devons anticiper et nous adapter en cours de route et ce en fonction des conditions sanitaires. Un 2^{ème} confinement, une fermeture de frontières, tous ces éléments-là font que nos PRA sont des éléments qui sont plastiques et qui vont devoir être travaillés, adaptés. Nous devons tirer des expériences de ce que nous avons fait, c'est absolument inévitable.

Mme SCHLAEPPI : Nous jonglons avec les acronymes. En ce qui concerne le PRA, moi je dis toujours que nous avons dès le départ un petit souci de sémantique avec ce plan de retour à l'activité. En effet, cela a été dit et souligné par plusieurs intervenants, l'activité, finalement, ne s'est jamais interrompue, bien au contraire d'ailleurs. Pour certains collègues, elle a même été ressentie comme étant amplifiée, en fait, par les nouvelles conditions de travail qui se sont mises en place au fil de l'eau et que nous avons subies collectivement. L'activité elle-même n'a pas non plus complètement repris à ce jour et en tout cas pas encore sur site bien évidemment.

Le PRA de l'université a été diffusé le 13 mai à l'ensemble des agents, qui ont donc pu en prendre connaissance. Il s'appuie en fait sur les deux grands principes fixés dès le début par le président, à savoir la santé publique en 1^{er} lieu, la santé de chacun, la santé de tous et, en second lieu, la continuité du service public qu'il nous revenait et qu'il nous revient d'organiser. Je retiens, je reprends les mots du président, ce que nous devons faire désormais, c'est vivre avec le virus et avec tous les paradoxes que cela engendre. On reprend l'activité, un petit peu, pas trop, le curseur bouge chaque jour, une intervention du 1^{er} Ministre hier a encore fait bouger ce curseur et nous sommes donc collectivement obligés de nous adapter chaque fois à ces consignes. On sait aussi qu'un repli, un revirement peut se produire, si l'épidémie venait à se propager de nouveau de manière plus intense. On prend aussi les décisions en fonction de ce que le cadre national nous impose. On s'inscrit, bien sûr, dans les principes nationaux qui sont fixés par la loi sur la crise sanitaire et, plus récemment par le décret du 11 mai, lequel a été assoupli par le décret du 21 mai. Vous le voyez, en 10 jours, les choses ont changé et c'est dans le respect du PRA du MESRI, sur lequel nous nous sommes appuyés, que nous avons construit le PRA propre à l'université.

Ce PRA est aussi, bien entendu, le fruit de la remontée de tous nos services, de toutes nos composantes, de tous nos laboratoires. Tous ont contribué à l'écriture de ce document, chacun dans son périmètre et je voudrais, là-encore, remercier l'ensemble des collègues pour leur investissement à un moment où tout le monde avait beaucoup de choses à faire et beaucoup d'autres préoccupations et où il n'était pas non plus évident de se remettre au travail pour construire ce PRA, qui était pourtant indispensable. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, le PRA est évolutif, il s'adapte et nous espérons, évidemment, qu'il permettra au plus grand nombre de revenir sur site prochainement avec toute la prudence qui s'impose. Le 1^{er} Ministre a encore rappelé hier que le télétravail devait être maintenu le plus possible, même si un certain nombre de directives ont été largement assouplies dans les propos qui ont été tenus hier.

En termes de méthodes, deux instances ont été mises en place pour la durée de la crise et elles perdurent encore aujourd'hui et ce, je pense, pour plusieurs mois. Nous avons un COPIL (Comité de pilotage) qui s'appelait le COPIL « Confinement » ou COPIL « COVID », que nous avons créé avant le confinement, qui a été rebaptisé par la suite COPIL « Déconfinement » et qui est présidé par la 1^{ère} vice-présidente. Il associe les Vice-Présidents Recherche, Formation, un bon nombre de services, ainsi que le secrétaire du CHSCT. Une 2^{ème} instance a été créée, le comité de suivi sanitaire, qui se réunit autour des médecins du travail et des médecins pour les étudiants. Ce comité de suivi sanitaire nous a permis d'avoir des éclairages qualifiés sur toutes les décisions d'ordre médical que nous avons dû prendre durant cette période, ainsi que sur les conditions sanitaires du retour sur site, j'y reviendrai dans quelques minutes. Et enfin, un 3^{ème} groupe de travail a été mis en place plus récemment, mais je laisserai le Vice-Président Formation et Vie Universitaire vous en dire un mot, afin de préparer la rentrée dans des conditions, dont on ne connaît pas encore les contours, mais qu'il est nécessaire d'anticiper. Ce PRA fixe, effectivement, le cadre du retour sur site de certains collègues et ce de manière très progressive et, vous l'avez dit Monsieur le président, de manière très encadrée sur le plan sanitaire.

Je rappelle quelques grandes lignes de ce PRA, même si je pense qu'elles sont désormais bien connues. On maintient les principes de distanciation sociale ainsi que le port du masque, lorsque cette distanciation est impossible, lors de déplacements sur les campus ou lors de séjours dans les bâtiments universitaires. Ceci a été préconisé par nos médecins, ainsi que le nettoyage des postes de travail etc. Concrètement, les opérations de préparation des locaux sont désormais achevées presque partout et les protocoles sont mis en place pour permettre le retour progressif des personnels. Je rappelle aussi, mais je pense que c'est une évidence pour tout le monde, que les étudiants ne sont pas invités à revenir sur site, sauf dans les bibliothèques universitaires, où ils peuvent désormais, depuis le décret du 21 mai, emprunter des ouvrages ou les retourner, mais là-aussi, de façon très encadrée. Ce PRA a été aussi accompagné de fiches pratiques,

très concrètes, concernant par exemple l'utilisation des équipements de protection, le nettoyage des locaux, la signalétique sur site, les gestes barrière etc. Pour nous, c'était important de mettre à disposition des personnels des solutions extrêmement opérationnelles, concrètes, pour les rassurer, pour qu'ils puissent comprendre les choses. En effet, la manière dont on se sert d'un masque, dont on l'utilise, dont on le repose, n'a rien d'intuitif. Ce sont des choses qui méritent d'être clarifiées et nous avons essayé, en tout cas, d'être le plus pratique possible. Le PRA a été complété par deux check-lists et chacun peut, grâce à elles, vérifier si les conditions de la reprise sont réunies pour lui-même. Si je suis un agent et que je me rends sur mon lieu de travail, j'ai ma check-list pour vérifier que tout est en place. Si j'ai une équipe et qu'une partie de mes personnels reviennent sur site, je vérifie que tout est opérationnel. C'est un travail qui a été conduit sous l'égide de la direction de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail et que je voudrais aussi saluer, parce que cette coordination a représenté pour cette direction un investissement énorme.

Je voudrais dire un mot également sur les équipements de protection individuelle. D'ores et déjà, nous avons pu fournir un 1er stock de masques et organiser une 1ère distribution incomplète et partielle. Il en a été de même pour le gel hydro-alcoolique, je crois que nous avons refait une distribution hier. L'Université, comme tout le monde, gère la pénurie des équipements de protection. Aujourd'hui, nous n'avons pas assez de masques pour faire face à toutes les demandes qui sont inscrites au PRA, sans parler des demandes futures. Je voudrais vous assurer que les services sont à pied d'œuvre pour trouver des solutions. Il nous faut aussi diversifier les approvisionnements, nous avons eu des déconvenues dans ce domaine, mais je crois que nous ne sommes pas les seuls. Il nous faut, également, obtenir des délais de livraison corrects, ainsi que des prix raisonnables. C'est un exercice compliqué, l'université n'a pas l'habitude d'acheter des masques en aussi grande quantité. Nous avons pu bénéficier, là encore, de contacts précieux avec le CHU, qui a pu nous orienter parfois et nous accompagner pour ces achats massifs. Nous avons passé une commande de 350 000 masques pour faire face aux besoins estimés jusqu'à fin juillet. Là aussi, vous imaginez bien que le niveau de prédictibilité de l'usage du masque est assez complexe. En tout cas, nous essayons de répondre au mieux à la demande. Et puis, vous allez me demander ce qu'il advient du problème des masques après juillet, vous allez me demander si des masques ont été commandés pour la rentrée. Nous verrons et nous nous organiserons en conséquence pour la rentrée, en fonction des décisions qui seront prises.

Mais, je veux aussi vous le dire ce matin, cette crise représente un coût pour le pays, on le lit chaque jour dans la presse. Je crois que c'est Mme DAVID qui posait tout à l'heure la question du coût pour l'Université. Cette crise représente aussi un coût pour l'Université. A ce jour, et malgré quelques dépenses reportées, pour des choses que nous aurions dû mettre en place et qui ne l'ont pas été, ce coût pèse lourd dans le budget de l'Université. Les achats de masques, de matériels numériques pour nos étudiants ont pesé lourd, d'autant plus que des recettes n'ont pas pu être réalisées dans le domaine de la formation continue ou dans celui de la taxe d'apprentissage. Le coût de ces achats représente déjà entre 2 et 3 millions d'euros, qui grèvent le budget de l'Université. Tout ceci n'inclut pas non plus des choses qui n'ont pas pu être mises en place, je pense à la prime qui a été annoncée par le gouvernement et le MESRI a fait hier un communiqué sur sa déclinaison dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il nous reviendra, bien entendu, d'examiner cette question pour l'Université de Nantes. En tout cas, je voulais vous donner ce chiffre, même s'il n'est pas stabilisé, ceci pour vous dire que nous avons agi en établissement responsable et en ne négociant pas sur la santé de nos personnels, tout en restant toujours attentifs à la dépense.

Enfin, et pour finir, je veux aussi remercier chaleureusement tous les collègues, je suis vraiment d'accord avec ce qui a été dit, c'est vraiment l'ensemble des collègues dont il faut saluer l'investissement, y compris ceux qui ont gardé des enfants, pendant qu'un conjoint, soignant à l'hôpital, exerçait ses missions. C'est une

crise qui est longue, avec ses nombreux emballements, ses revirements parfois inattendus. On n'a pas vécu beaucoup sur un rythme de croisière durant cette crise, parfois quelques jours, quelques semaines, mais guère plus et c'est vrai, je partage aussi ce qui a été dit, la fatigue s'est accumulée et les tensions se font jour. Pour autant, je n'ai encore vu personne jeter l'éponge. L'Université continue d'assumer ses missions et s'engage à préparer la rentrée dans des conditions que nous espérons optimales.

LE PRÉSIDENT : Nous allons répondre aux questions qui nous ont déjà été posées. Nous vous donnerons ensuite la parole. En ce qui concerne le budget, cela a été dit clairement et je ne vais pas y revenir. Un chiffrage a été effectué au sein de l'Université et au plan national également, pour mesurer l'impact budgétaire important, très important pour l'ensemble des établissements. En ce qui concerne notre établissement, plusieurs millions seront à la charge de l'Etat, nous le souhaitons, pour gérer cette crise.

Par ailleurs, vous avez posé tout à l'heure une question sur la consultation des instances durant la crise. Qu'il s'agisse du CHSCT ou du CTE (Comité Technique d'Établissement), ils ont été informés, ils ont participé. Il a été dit tout à l'heure que ces instances ont participé à la rédaction du PCA et du PRA, ils ont même voté ces mesures.

Il y avait également une question pour Olivier GRASSET concernant la prolongation des contrats doctoraux. Pour autant qu'on le sache, nous avons eu hier des informations par le Ministère, informations que je vous ai communiquées. Olivier, que sait-on aujourd'hui sur la prolongation de ces contrats ?

M. GRASSET : Ce que l'on sait aujourd'hui de façon certaine, c'est qu'il y aura un accompagnement de l'Etat. Ce qui est difficile, c'est de répondre à la question de savoir quelle va être notre capacité à répondre à tous les besoins. L'établissement a, en fait comme tous les autres, au tout début de la crise, d'abord mis une priorité sur l'impact que cette crise allait avoir sur les doctorants qui étaient en fin de contrat. Ces doctorants étaient censés soutenir leur thèse dans les semaines qui venaient, c'est-à-dire en avril-mai. Il y avait également tous les doctorants censés soutenir leur thèse avant la fin de l'année. Il nous fallait prendre en compte, très clairement, un blocage de l'activité et anticiper, d'ores et déjà, une prolongation possible de ces contrats de quelques mois, afin de garantir une finalisation du travail dans les meilleures conditions. Pour autant, on comprend que le problème va bien au-delà, puisque je crois que c'est la conférence des présidents d'universités (CPU) qui a travaillé là-dessus. Lorsqu'une activité cesse pendant 2 mois, on peut se dire que cela représente un impact modeste, que l'on va juste décaler le travail de 2 mois. On se dit que ce n'est pas si dramatique que cela, mais cela peut provoquer une situation extrêmement critique. Je prends un exemple parlant, si vous êtes vous-même en 1^{ère} année de doctorat ou sur un contrat de recherche en postdoctoral, vous avez une manipulation qui était prévue sur un TGIR (Très Grande Infrastructure de Recherche). L'activité des TGIR s'est arrêtée, la reprogrammation de votre expérience ne pourra se faire que dans un contexte d'arbitrage international pour la reprise des expériences. Si cela se trouve, vous ne ferez jamais votre manipulation ou, si vous la faites, vous la ferez dans 2 ans. Donc, très clairement, on a des contextes dans nos laboratoires qui vont peut-être nécessiter une prolongation de contrat, qui peut aller jusqu'à un an. Nous travaillons donc aujourd'hui avec l'ensemble des laboratoires pour faire une estimation de ce que cela va vraiment coûter et pour garantir que tout le monde va pouvoir finaliser son travail dans de bonnes conditions. C'est en train de se faire, on espère avoir une bonne estimation à la fin du mois de juin, toujours en partant de l'idée que le PRA continue. C'est ce qui se passe aujourd'hui et on va avoir un chiffrage qui sera le plus précis possible, qu'on pourra remonter non seulement au MESRI, mais aussi à la Région qui partage des enjeux communs avec notre établissement. D'ailleurs, nous avons renvoyé hier soir ou nous le ferons ce matin, nous avons ou allons renvoyer l'ensemble des priorités que nous avons dû formuler sur les soutiens aux programmes en cours et particulièrement sur les contrats doctoraux. Donc, très clairement, on va avoir besoin de ce soutien, parce

que, évidemment, l'établissement ne pourra pas prolonger tous les contrats comme il devrait le faire pour garantir la finalisation du travail. Le soutien, on va en avoir besoin, je ne sais pas, Olivier, tu peux peut-être préciser, mais je crois que les discussions avec le Ministère sont aujourd'hui assez claires en ce qui concerne l'ensemble des contrats sur financement public. Nous aurons ce financement et nous espérons qu'il sera à la hauteur de l'impact constaté sur nos doctorants. Aujourd'hui, nous sommes donc en capacité de répondre aux questions sur les besoins futurs des laboratoires de notre établissement.

LE PRESIDENT : Je confirme, nous attendons une circulaire sur les contrats qui relèvent de l'Agence nationale de la recherche. Moi-même, j'ai encore des discussions sur des contrats qui relèvent du Projet d'Investissement d'Avenir (PIA), ce n'est pas encore tout à fait calé, c'est pour cette raison que nous n'avons pas encore les calendriers, les masses financières, mais les retours ne devraient pas tarder. Il y a eu tout à l'heure une question sur les vacataires et une question de Madame OBLE sur la formation. 700 000 jeunes sortent de l'Université tous les ans, on peut légitimement se poser des questions sur les répercussions en termes d'insertion professionnelle, il y a aussi une question sur l'apprentissage.

M. AVERTY : Pour répondre à la 1^{ère} question sur le paiement des heures pour les vacataires, nous avons été clairs dès le départ. Nous avons donné mandat aux directeurs de composantes pour tenir compte justement de la situation des vacataires et les rémunérer, à partir du moment où il y avait eu une action de formation, les rémunérer comme si l'enseignement avait été fait en présentiel. Je pense concrètement que cela a été fait partout. Je n'ai actuellement pas de bilan à vous présenter, parce que vous vous doutez bien que tout ce travail de synthèse est actuellement en cours de finalisation dans les composantes. Il y a les mises en paiement et nous pourrions en tirer un bilan, mais c'est aujourd'hui trop tôt pour pouvoir le faire et je ne m'y aventurerais pas. Sur le principe, nous avons été clairs, nous n'avons pas du tout été vérifié si un enseignement avait réellement été fait dans les mêmes conditions et avec le nombre d'heures qui aurait dû être fait. C'était au niveau de chaque formation que cela devait se faire et nous sommes partis du principe que les heures seraient comptabilisées à partir du moment où un vacataire accomplissait ce travail.

En ce qui concerne le suivi des étudiants, cela fait partie également de nos inquiétudes, chaque année nous avons des décrocheurs. Ce n'est jamais facile à suivre, on a mis des choses en place qui existent depuis quelques années, en particulier avec l'appui de la région et du fonds social européen. Nous avons recruté des assistants qui suivent ces étudiants qui sont boursiers et qui proviennent de bac pro ou de bac techno. Ces assistantes, ce sont des femmes, ont fait également un travail remarquable. Elles ont suivi tous ces étudiants, elles les ont appelés tout au long de cette crise et elles continuent à le faire, ce qui a permis d'essayer de limiter un petit peu ce décrochage. Nous savons que ce n'est jamais simple. Dans le même temps, nous avons aussi, dès que cela a été possible, permis le retour en stage des étudiants. Toutes les Universités n'ont pas fait le choix que nous avons fait, nous, nous avons autorisé le retour en stage, dès que cela a été possible et dès que les conditions sanitaires l'ont permis. Nous avons autorisé le retour en stage, parce que c'est un facteur effectivement très favorisant pour l'emploi des jeunes. Nous avons vraiment essayé de travailler dans ce cadre-là. A la rentrée, j'en parlerai tout à l'heure à propos du PRA, il sera effectivement important de pouvoir dresser un bilan et de pouvoir accompagner les jeunes. Je partage la préoccupation de Mme OBLE au sujet des étudiants qui sortent du lycée en ayant une fin de scolarité qui a pu être difficile, qui vont arriver dans nos formations et qu'il va falloir accompagner du mieux possible. Je crois que j'ai répondu aux deux questions qui se posaient.

LE PRESIDENT : Je voudrais réagir suite à une phrase prononcée tout à l'heure par Marie DAVID, selon laquelle nous aurions travaillé à creuser les inégalités pour les étudiants. Je ne peux pas laisser passer cela. Je suis scandalisé par cette phrase. Mon but suprême, depuis le début de mon engagement en 1990 en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'université, c'est de travailler à la

promotion sociale. Nous avons identifié les étudiants en difficulté, nous leur avons adressé des SMS pour ce faire. Nous les avons sollicités, au niveau de l'établissement, au niveau des composantes, nous avons acheté du matériel pour qu'ils aient accès à internet, nous avons aussi prêté du matériel. Je ne peux pas laisser dire cela, c'est scandaleux de dire une chose pareille. Tout l'établissement s'est mobilisé pour combler ces inégalités, encore plus qu'avant et nous allons continuer à y travailler. Je voulais réagir à ces propos, parce que je ne peux pas laisser dire une chose pareille. Valérie TRICHET.

Mme TRICHET : Je souhaitais réagir à la question du prêt d'ordinateurs, ce prêt a été remarquablement organisé, notamment à la faculté des sciences. Beaucoup d'étudiants ont pu en bénéficier et ont très bien accueilli cette mesure. Je vous parle des retours d'étudiants que j'ai pu avoir. Est-ce que l'on connaît déjà les pourcentages de décrocheurs et des pourcentages concernant la participation aux évaluations entre cette année et l'année dernière par exemple ?

M.AVERTY : Non, pas du tout, nous ne les avons pas encore. Nous venons de terminer les sessions d'examen, il faut le temps, on ne met pas la pression sur les collègues enseignants. Je sais que c'est important d'avoir ces pourcentages, mais nous avons aussi tous nos services administratifs qui sont très fatigués et je me refuse à leur mettre la pression en leur demandant de fournir des indicateurs. Mais ce sera fait plus tard, bien entendu.

M. LUPI : Effectivement c'est votre dernier conseil d'administration, vous l'avez dit tout à l'heure. Comme vous le savez, j'ai l'habitude de faire des témoignages de terrain et je ne vais pas déroger à cette règle. Il existe un service avec lequel j'ai travaillé pendant 4 ans et qui m'a beaucoup dépanné, avant que nous ne soyons réellement confinés. Au sein de ce service, ils ont rappelé individuellement les étudiants en situation de handicap ou autre, afin d'avoir une réflexion très fine sur la manière dont ils avaient été évalués. C'est le cas dans une formation dont je suis responsable, une formation de 70 étudiants au total, il reste encore beaucoup de formations dans lesquelles j'interviens. Dans ce service, ils ont une très bonne connaissance des étudiants. Nous savions déjà qui allait être en difficulté, donc nous avons porté une attention toute particulière à cette question, c'est le cas dans certaines formations de licence 1 et de licence 2, mais c'est aussi le cas dans certains masters. Ce que je tenais à dire ici, c'est que, lorsque j'ai sollicité le service de santé des étudiants, après qu'un étudiant m'a signifié des idées noires ou des problèmes d'ordre psychologique, j'ai eu, en l'espace de 12 heures, accès à un psychologue pour répondre à cet étudiant. Le suivi a été extrêmement réactif, c'est ce que je voulais vous dire. Je ne sais pas si nous pourrions tenir ce rythme pendant 2 ans. Moi-même, je ne suis pas sûr de pouvoir le tenir. Mais là, nous avons tenu le choc pendant 2 mois.

Mme BARON : Je suis d'accord avec tout ce qui a été dit, à savoir que nous avons réagi très vite. Nous avons géré les difficultés, les surprises, tous à notre niveau et autant que possible. Mais, comme l'a dit Céline, se pose quand même, pour beaucoup de collègues, un problème de matériel pour pouvoir travailler à distance. Certains n'ont pas d'ordinateur, pire, certains collègues dans la région se trouvent quasiment dans des zones blanches, dans des endroits où ils n'ont pas de connexion internet, donc c'est d'autant plus compliqué pour eux de travailler à distance.

Ensuite, je me demande si ce n'est pas maintenant qu'il va falloir faire encore plus attention à la souffrance au travail. Nous allons avoir l'impression que la vie reprend autour de nous, par exemple les restaurants etc., mais, si notre travail ne reprend pas, comment allons-nous le vivre ?

Certains collègues vivent mal le fait que leur travail ne soit pas considéré comme prioritaire. Ils se demandent s'ils vont devoir rattraper ce travail et comment ils vont faire.

Ensuite, il y a autre chose à dire sur les masques. Notre travail, c'est beaucoup de la relation sociale, que ce soit avec les collègues ou avec les étudiants. Quand on les voit et que l'on a l'impression que l'on ne peut pas communiquer avec eux, que l'on ne peut pas avoir de relations sociales avec un masque, c'est très compliqué. On a des collègues, on a des étudiants qui sont malentendants ou sourds, cela signifie que l'on coupe en grande partie la communication avec eux.

Et, enfin, autre question, est-ce que nous allons privilégier les masques jetables, alors qu'ils produisent énormément de déchets difficiles à stocker ? Je connais des personnes qui, dans leur entreprise, ont des masques lavables. Est-ce que ce ne serait pas une solution ?

LE PRESIDENT : En ce qui concerne les contacts avec les masques, j'ai, à titre personnel, porté un masque tous les jours pendant 27 ans. Je pense que je peux témoigner que l'on peut avoir des contacts avec un masque. On peut s'adapter, même si ce n'est pas l'idéal. Les masques lavables imposent un nettoyage à l'employeur, ce qui est extrêmement difficile à organiser pour un établissement comme le nôtre. De plus petits établissements ont tenté de le faire et ils ont vu que c'était très compliqué. En termes d'organisation, nous ne savons pas faire sans le masque à usage unique.

Mme TONNERRE : Je souhaitais effectivement saluer, à mon tour, le travail des équipes administratives. Je crois que nous pouvons nous dire que nous avons relevé, collectivement, un grand défi. Nous n'aurions certainement pas imaginé, il y a quelques mois de cela, pouvoir reconfigurer le travail de cette manière, réaliser un travail à distance en un temps record et dans des conditions qui n'étaient pas toujours faciles, évidemment. Je rejoins donc ce qui a été dit sur ce sujet.

Je pense que le 2^{ème} grand défi qui nous attend, actuellement, c'est le retour au travail. Vous l'avez dit, ce retour au travail en présentiel sera très progressif. Je pense que nous aurons aussi à faire face à une grande diversité de situations. Nous avons des collègues qui ont une charge de travail extrêmement lourde, leur activité ayant été intégrée dans le plan de continuité des services. Nous avons d'autres collègues qui ont dû, bien évidemment, adapter leur activité à la crise que nous avons vécue. Enfin, nous avons aussi des collègues qui sont en Autorisation Spéciale d'Absence, parce qu'ils se sont occupés de leurs enfants ou parce qu'ils ne disposaient pas du matériel informatique pour travailler ou pour bien d'autres raisons. Pour demain, je pense que l'enjeu va consister à réussir à faire revenir progressivement tous ces collègues, dans des conditions correctes, et à recréer une cohésion d'équipe, puisque c'est ce lien social que nous avons finalement perdu en grande partie avec ce travail à distance.

Personnellement, j'ai plutôt l'impression que les collègues ont vraiment très envie de revenir au travail en présentiel. Je pense que ceci témoigne d'un attachement pour l'établissement, c'est extrêmement positif. Je souhaitais insister sur le fait qu'il faudra retravailler à cette cohésion d'équipe et à ce lien qui s'est, peut-être, un peu délité dans ces circonstances particulières.

Mme MORERE : Je souhaitais également revenir sur le fait que nous aurions favorisé le décrochage de nos étudiants pendant cette période. Je pense que, vous l'avez montré durant votre mandat, ainsi que toutes les équipes, je pense que nous sommes très attentifs en permanence au bien-être de nos étudiants. Nous avons été attentifs à ce bien-être sans doute encore plus pendant cette période très complexe, où la distance était de rigueur. Il faut, je pense, encore une fois souligner les dispositifs qui ont été mis en œuvre pour les étudiants. Nous avons parlé de SOS Connexion, qui était un dispositif très ancré et très maillé territorialement et qui était en relation avec les composantes et les acteurs de terrain. Tous les enseignants qui ont participé à l'identification d'étudiants qui étaient en difficulté numérique, tout cela démontre une capacité collective, la Directrice Générale des Services l'a souligné, une capacité collective à trouver des solutions ensemble. On ne peut que souligner le travail qui a été mené par le service de santé des

étudiants, en lien avec le CROUS, qui a fait preuve d'un appui indéfectible pendant toute la durée du confinement et qui continue à nous soutenir. Il faut aussi parler de ce dispositif de solidarité qui était plutôt inédit, le dispositif ERMES (Ensemble pour la Réussite et la Mobilisation des Elèves dans leur Scolarité). Là encore, ce dispositif a permis à tous les services de se coordonner au mieux, avec l'appui de la Direction de la Vie Etudiante et tout cela en lien avec les acteurs de terrain, comme Clotilde TONNERRE le soulignait à l'instant. Je pense que c'est un exemple ou en tout cas une piste de travail importante à suivre pour la suite, car nous ne sommes pas encore sortis de cette période de crise. Elle va prendre une autre forme et il sera alors utile et important de pérenniser ces dispositifs et ce dialogue.

Mme BOUSQUET : Suite à l'intervention de Julie MORERE, je voulais souligner aussi le travail qui a été effectué par le Vice-Président étudiant, dans le cadre du soutien à la vie étudiante, ainsi que le travail réalisé par l'équipe de la culture, qui a toujours tenté de créer un lien avec les étudiants. Je pense que les dispositions qui ont été prises pour soutenir les étudiants, à la fois des dispositions sociales, culturelles ou d'entraide avec le CROUS, comme le soulignait Julie, ont été essentielles au cours de cette période. A titre de témoignage, comme dit Cyril, je peux dire que pendant les réunions qui se sont tenues sous différentes formes, c'est vraiment une attention particulière qui a été accordée à ce sujet. C'est pour cela que je remercie vraiment le président, la Vice-Présidente, la Directrice Générale Adjointe et la Directrice Générale des Services d'avoir eu ce souci immédiat et d'avoir accordé leur attention, dès le départ, aux différentes communautés universitaires, que ce soit les étudiants ou les personnels.

LE PRESIDENT : Merci beaucoup d'associer tout le monde à vos remerciements. Je voudrais aussi y associer la Direction des Relations Internationales, qui a en charge les étudiants étrangers. La Direction a fait un travail d'adaptation remarquable. Cela a été très difficile de savoir si les étudiants étrangers pouvaient venir en France ou s'ils pouvaient en repartir. La question était de savoir comment accompagner ces étudiants qui retournaient dans leur pays sans pouvoir en revenir et avec des inquiétudes extrêmement fortes. J'ai quelques témoignages très précis. C'est toute la communauté qui a travaillé, finalement, sur le sujet de l'accès à l'enseignement supérieur, toute la communauté qui a travaillé pour combler les différences qui peuvent exister entre les uns et les autres.

M. JAOUEN : En ce qui concerne le PCA et le PRA, je voudrais témoigner, au titre de la recherche, de la qualité des interactions durant cette période et témoigner également de la qualité de l'accompagnement pour notre laboratoire, le GEPEA (Génie des Procédés – Environnement Agro- alimentaire), qui est un laboratoire multi-sites et multi-tutelles. Ces interactions avec la présidence de l'université et les services ont bien fonctionné durant ces 2 mois, tant pour ce qui concerne la continuité de l'activité que pour la reprise d'activité. De même, notre tutelle a fait preuve d'une grande compréhension concernant nos particularités.

Nous sommes un gros laboratoire, nous avons une forte activité expérimentale, nous travaillons sur du matériel biologique vivant, nous avons des engagements contractuels en cours, des collections de micro-algues à entretenir et une plateforme ALGOSOLIS, dont il fallait assurer la maintenance afin d'éviter d'énormes soucis lors du redémarrage de l'activité.

Donc, concrètement, où en sommes-nous ? Nous avons recommencé l'activité progressivement depuis deux semaines et demi dans des conditions de sécurité maximales, avec des personnels techniques en nombre extrêmement réduit, mais qui sont formés et prêts à former eux-mêmes des doctorants aux bonnes pratiques. La présence des personnels au laboratoire progresse, en gros, à hauteur de 10 % par semaine et c'est cet accompagnement très efficace qui nous a permis, en lien avec la COVID, de maintenir des projets et même d'en initier d'autres, notamment avec l'Institut de Biologie de l'École Normale Supérieure à Paris, l'Institut Pasteur et le CNRS. Nous avons aussi un projet de production de biomolécules en mode GMP

(Bonnes Pratiques de Fabrication en français) par bioréacteur, qui va permettre de créer du lien entre ingénierie, biologie et santé. Pour nous, la reprise n'est pas simple, nous n'allons pas le cacher, mais une catastrophe, tant sur le plan des Ressources Humaines que sur le plan financier, a vraiment été évitée grâce au pragmatisme de nos responsables politiques, de nos élus et des services.

Je voudrais ajouter que nous avons préparé, durant cette période COVID, un très gros contrat de 3 millions d'euros, qui aura des retombées dans le domaine des micro-algues, des retombées en termes de financement et de recrutement. Tout cela a pu être préparé durant cette période, c'est une période pendant laquelle nous avons travaillé dur et à distance, comme vous le rappeliez tout à l'heure.

Au nom de la direction du laboratoire, je voulais vraiment adresser un grand merci à tous nos élus, à Olivier GRASSET, pour nous avoir permis de préparer en 1^{ère} ligne l'avenir des projets de recherche, que ce soit en biotech, en ingénierie ou en santé avec, à la clé, une possible création d'entreprise et d'emplois.

Mme DAVID : Je vais aborder plusieurs sujets très différents. Je reviens à ma question sur le budget et vous remercie pour les 1ers éléments de réponse qui m'ont été apportés. Ma question était, toutefois, plus précise, puisqu'elle portait également sur le chiffrage des dépenses qui n'avaient pas été effectuées durant cette période de confinement. J'ai bien entendu que nous ne sommes pas encore en mesure de tout chiffrer, mais je pense que nous allons avoir besoin d'un chiffrage précis, non seulement des dépenses supplémentaires, mais aussi des dépenses qui n'ont pas été effectuées. Je souhaite que nous examinions plus précisément le financement du déficit et l'affectation du surplus, s'il y en a un.

La 2^{ème} question concerne la préparation de la rentrée. Nous parlons de la reprise d'activité, mais la rentrée, je parle de la rentrée de septembre, va se préparer très rapidement. Je voudrais savoir qui prépare cette rentrée et je voudrais dire que, de notre point de vue, l'ensemble des collègues, des instances représentatives, des conseils de composantes doivent être associés à cette rentrée. Cette question doit être examinée par les agents et les étudiants et elle ne peut être traitée dans un comité de pilotage, quel qu'il soit. Nous nous interrogeons également sur la question des examens de 2^{nde} session et la manière dont ils vont être gérés. Si la décision est prise de faire passer ces examens uniquement à distance, et si cette décision se confirme, alors qu'elle est contestée par les collègues, elle devra être remise à plat, examinée par les différents conseils et votée en conseil d'administration.

J'ai une autre question sur l'accueil des étudiants hors SCHENGEN. Vous y avez fait allusion, Monsieur le Président, et je voudrais avoir des précisions à ce sujet. En effet, l'information nous est parvenue, selon laquelle la Direction des Relations Internationales aurait dit que le pays était fermé pour une durée indéterminée et que les dossiers des candidats ne seraient pas examinés. Nous, nous espérons pouvoir accueillir les candidats et candidates, quelle que soit leur origine géographique, dès la rentrée ou en tout cas, pouvoir travailler sur cette question, quitte à retarder l'arrivée des étudiants, si jamais l'accueil de ces étudiants étrangers ne pouvait pas se faire dès septembre.

Nous avons également une question qui nous a été adressée et qui concerne les conditions d'organisation du concours de la PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) fin juin. La date du 13 mars avait été évoquée. Si mes renseignements sont exacts, ce concours commencera le 29 juin. Il concerne, je crois, un millier d'étudiants et d'étudiantes et nous voulions savoir quelles étaient les mesures prises pour la sécurité de ces étudiants, ainsi que pour la sécurité des personnels de surveillance.

Pour revenir à la question de la rentrée, les collègues ont de fortes interrogations sur la manière dont cela va se passer. Nous savons, cela a été dit, qu'il y a des interrogations sur le plan sanitaire auxquelles nous ne pouvons pas répondre. Mais il va falloir qu'on puisse mettre les collègues au travail, je pense notamment à

tous les collègues enseignants. Un refus s'exprime très clairement sur la manière dont la rentrée est envisagée, c'est-à-dire faire une rentrée à distance qui ne nous permettra pas d'accueillir les étudiants dans des salles. Pour nous, le cours à la rentrée en présentiel, c'est non et il faut examiner toutes les autres possibilités, y compris retarder la rentrée, si besoin est. Pour cela, il est très urgent que nous ayons un débat à ce sujet, un débat démocratique. Il n'est pas question que des scénarios soient examinés ou que des décisions soient prises, sans que l'ensemble des instances et l'ensemble des conseils de composantes puissent y être associés.

La dernière question, l'avant-dernière, pardon, concerne le travail à domicile à partir de septembre. En cas de travail à domicile, il faudrait qu'il se fasse impérativement dans le cadre formalisé du télétravail, avec toutes les règles que cela suppose. Il n'est plus possible de travailler avec du matériel personnel, à cause de tous les problèmes que cela engendre.

J'en viens au dernier point, M. LABOUX, vous avez souhaité réagir suite à mon intervention. Visiblement, je me suis mal fait comprendre. J'ai parlé très vite, sans doute pour deux raisons. La 1^{ère} raison, c'est que tenir cette instance en visioconférence n'est pas véritablement satisfaisant pour les débats et que nous nous serions mieux compris, si nous avions été dans la même salle. La 2^{ème} raison, c'est que j'ai utilisé un langage de sociologue et, quand on jargonne, on ne prend pas toutes les garanties pour se faire comprendre par tout le monde. Dernière chose, en tant qu'administratrice, je pense que je peux assumer de poser les questions que je veux. Vous avez le droit de vous indigner, M. LABOUX, mais dire que vous ne pouvez pas laisser dire cela, je trouve que cela pose un étonnant problème démocratique. Alors, pour revenir sur le fond de mon intervention, la question de la participation de l'enseignement à distance aux inégalités socio-scolaires ou socio-universitaires, c'est la même chose que les inégalités de genre. Ceci signifie que si nous ne prenons pas en compte directement dans nos pratiques pédagogiques la limitation des inégalités de genre, nous participons néanmoins mécaniquement à leur augmentation. En ce qui concerne l'augmentation des inégalités entre les étudiants, c'est la même chose, c'est un résultat mécanique de notre travail. Quand je dis que nous travaillons à creuser les inégalités, ceci ne signifie pas que nous l'avons fait exprès ou que nous le voulions. Mais c'est un résultat mécanique dû à notre travail à distance, c'est-à-dire que nous, enseignants et enseignantes tous statuts confondus, nous avons fait notre travail et nous nous sommes engagés, je l'ai dit, nous nous sommes engagés en essayant de maintenir à flot le service public. Mais les conditions dans lesquelles nous avons travaillé, le simple fait de devoir faire cours et d'accompagner les étudiants uniquement à distance, sans travail collectif en présentiel, sans contact direct et physique, sans travail de groupe entre les étudiants autrement que par des moyens numériques, tout cela augmente mécaniquement les inégalités d'apprentissage. Ceci est lié aux processus d'apprentissage eux-mêmes, devant lesquels les étudiants ne sont pas placés à égalité, de par leurs parcours, leurs origines socio-scolaires, leurs ressources personnelles, leurs dispositions, leurs niveaux d'études etc. Ce n'est pas du tout la même chose en Licence 1 ou en préparation à l'agrégation avec de grands étudiants en formation continue, comme je peux en avoir. Les dispositifs pédagogiques à distance, à moins qu'ils ne soient contrôlés très précisément, génèrent des inégalités d'apprentissage. C'est ce que montrent les recherches françaises sur l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que sur l'éducation nationale. Je parle d'un résultat de la recherche, je ne parle pas, évidemment, d'une volonté des collègues. Ce serait complètement lunaire. L'enseignement à distance favorise les plus favorisés et ce dispositif n'aide pas les autres. Donc, mécaniquement, quand nous favorisons les plus favorisés et que nous défavorisons les autres, alors les inégalités se creusent. Nous pouvons décider de ne pas le voir. Ou nous pouvons nous dire que nous avons les moyens de mesurer ces inégalités d'apprentissage et que nous allons pouvoir, avec des outils très simples, les mesurer à partir des notes obtenues par les étudiants. Et puis, nous pouvons aussi réfléchir à ce que nous avons fait, non pas pour se flageller, mais réfléchir à ce que nous avons fait pour nous poser des

questions pour la rentrée. C'est ce que je vous propose de faire très précisément et ce que nous voulons faire pour la suite.

LE PRESIDENT : En ce qui concerne le budget, je rappelle que nous allons, bien évidemment, connaître des difficultés financières d'importance, dues à la situation. Les économies que nous avons pu faire sur le fonctionnement sont sans commune mesure avec les coûts engendrés par la crise du COVID. Pour la taxe d'apprentissage, nous n'avons collecté qu'1/7^{ème} des fonds que nous réalisons habituellement. C'est la même chose pour la formation continue, alors que nous sommes la 4^{ème} université de France dans ce domaine. S'agissant des contrats collaboratifs avec les entreprises qui soutiennent la recherche, les entreprises ont, aujourd'hui, cessé complètement d'investir dans la recherche et l'innovation, y compris les grandes entreprises qui nous entourent. Je pense à AIRBUS, je pense aux Chantiers de l'Atlantique ou à la VALAGRO, je prends quelques exemples de cette nature, qui démontrent que toutes les ressources propres à l'établissement vont connaître une baisse drastique. Nous aurons un budget rectificatif qui sera présenté en Conseil d'administration, donc devant une instance démocratique de l'établissement et ce, dans une transparence totale.

Quant à la rentrée, au PRA, un comité de pilotage et des comités de travail y réfléchissent et analysent les éléments qui nous arrivent de la tutelle, notamment du MESRI. Ces comités vont faire participer les Secrétaires Généraux des instances, comme ils l'ont déjà fait jusqu'à présent. Je pense qu'il y aura, pour la rentrée, un travail important avec les organisations syndicales, afin que la communauté universitaire se sente concernée et engagée dans ce dispositif.

S'agissant des examens du 2^{ème} semestre, la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), sous le contrôle de Dominique AVERTY, est compétente pour prendre ce type de décisions. Nous avons beau avoir, les uns et les autres, des convictions et nous dire que nous allons faire passer ces examens en présentiel et pas autrement, les conditions sanitaires vont toutefois être déterminantes et nous imposer la marche à suivre. Je vous invite à étudier l'arrêté du 20 mai, il nous dit précisément ce que nous pouvons faire et ne pas faire. Ce ne sera pas à la carte, en fonction de nos sentiments, cet arrêté nous dit ce que nous pouvons faire en l'état des conditions sanitaires actuelles. Je vous invite à prendre connaissance de cet arrêté du 20 mai. Nous avons parlé tout à l'heure de la possibilité pour les étudiants de retourner ou d'échanger des livres dans les bibliothèques. C'est un exemple très particulier, nous ne pouvons pas accueillir tous les étudiants en bibliothèque.

Quant à l'espace Schengen, il va être fermé effectivement pendant plusieurs mois. J'étais, en début de semaine, avec la Commissaire européenne en charge de l'enseignement supérieur, de l'innovation et de la jeunesse qui a bien confirmé cette fermeture. Nos étudiants internationaux auront donc beaucoup de mal à obtenir des visas, sans parler des difficultés de transport pour venir en France dès la rentrée. Il nous faut anticiper ces contingences, de manière à pouvoir accueillir différemment ces étudiants.

Mme JOLLIET : Je ne souhaitais pas parler uniquement de la PACES, ce que je voulais dire s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large. En ce qui concerne la PACES, il y a eu un certain nombre de réformes au cours de l'année 2019/2020. La crise sanitaire que nous avons vécue a été un peu rude. Je remercie très sincèrement les équipes en centrale qui ont aidé nos personnels administratifs, secrétaires de pôle, Secrétaire Générale, responsables de scolarité qui ont dû effectuer un travail absolument surhumain, voire titanique, durant cette période. Nous avons tenu bon et je crois que nos deux concours, le concours de l'internat remplacé par les ECN (Epreuves Classantes Nationales) et le concours de la PACES vont se dérouler dans des conditions tout à fait satisfaisantes à la fois pour nos étudiants et pour nos enseignants.

Le concours de la PACES a demandé beaucoup d'aménagements au moment où nous l'organisons. Il y a eu des hésitations, des hésitations au plan national pour fixer les dates et autoriser la tenue de ce concours. Et puis, ce concours qui doit se tenir à la Beaujoire doit, bien sûr, tenir compte de contraintes inhérentes au site et à ses disponibilités. Dans un 1^{er} temps, nous avons fait une réservation un peu plus précoce pour ce concours, en juin, et cette réservation a été décalée suite à des échanges avec des conseillers en médecine du MESRI, qui nous ont expliqué qu'il fallait essayer de décaler le concours à la fin du mois de juin. Il se trouve que, se tenait, à la Beaujoire, la semaine qui précédait celle que j'ai choisie, un événement qui a été annulé entretemps. En résumé, je n'ai pas pu positionner le concours autrement que sur cette semaine un petit peu à cheval sur juillet. Je pense, entre parenthèses, que le choix de cette date conviendra notamment aux 3 étudiants, pardon aux 4 étudiants qui, actuellement, sont à l'étranger, hors espace SCHENGEN, 3 au Maroc, 1 en Grande-Bretagne et qui, pour pouvoir composer, doivent rentrer en France et être placés en quarantaine. Nous avons une date qui, finalement, va bien arranger ces étudiants. Les exigences de ce concours sont, vous vous en doutez, extrêmement nombreuses au regard du nombre d'étudiants et nous avons été, là encore, aidés par les équipes de la Présidence, par les échanges très nourris que nous avons eus avec le MESRI et puis par nos équipes locales qui préparent tout ce qui tient à la signalétique et à la canalisation des étudiants. Il ne s'agit pas seulement de savoir comment les étudiants vont passer l'examen, il nous faut aussi savoir comment les étudiants arrivent à l'examen, par quel moyen de transport, comment les faire composer dans de bonnes conditions, comment les mesures de distanciation sont respectées dans les files d'attente, comment on les convoque à intervalle régulier, décalé, afin que n'ayons pas à faire face à un afflux d'étudiants et que la circulation soit fluide. Nous avons fait 2 entrées séparées pour avoir 2 groupes d'étudiants, nous avons réservé 2 locaux sur le site de la Beaujoire, à la fois le local XXL et l'autre grande halle, afin qu'il y ait une distance de plus de 2 mètres entre les tables. Nous avons donc des conditions sécuritaires tout à fait correctes à la fois pour les étudiants et pour les surveillants et permettant la circulation, comme à l'habitude, tout en respectant les mesures de distanciation.

Nous avons pensé également à tout ce qui est également gestion des sacs, les étudiants qui passent un examen de PACES ne doivent pas pouvoir fouiller dans leur sac pour tricher, c'est un réflexe parfois un peu naturel chez certains étudiants. Nous avons choisi de ne pas déposer les sacs à l'entrée de la salle, comme nous le faisons d'habitude, ce qui favorise les bousculades lorsque les étudiants viennent les récupérer. Donc, j'ai décidé que l'on mettrait les sacs dans des sacs plastique. L'étudiant aura ainsi ses affaires sous sa chaise, mais il ne pourra pas fouiller dedans sans que les surveillants comprennent qu'il se passe quelque chose dessous leur chaise. Nous avons donc essayé de protéger les étudiants avec toute cette organisation.

En ce qui concerne les surveillants, moi, j'ai recruté, ce qui n'est pas le cas dans toutes les facultés de France. J'ai refusé de recruter des surveillants qui étaient des retraités, qui avaient l'habitude de travailler avec nous, au nom d'un principe de précaution.

Pour le reste, nous avons organisé le port des masques, le changement des masques, toutes les épreuves durent, grosso modo, 3 ou 4 heures et les étudiants auront des masques pour chaque épreuve. Ils auront à disposition partout du gel hydro-alcoolique.

LE PRESIDENT : Tout est organisé, afin que les conditions sanitaires soient optimales.

MME JOLLIET : Ni les étudiants, ni les surveillants ne prennent de risque, pas plus que, bien sûr, les administratifs, qui sont très présents sur le site, ainsi que les enseignants.

LE PRESIDENT : Je vous invite à prendre connaissance, dans une revue pédagogique, du témoignage de M. ROUX, qui a été élu chez nous. Il se dit surpris d'avoir pu créer un lien avec certains étudiants, en enseignant selon des pratiques qu'il ne connaissait pas. Il nous fait part de sa satisfaction d'avoir expérimenté ces

pratiques avant son départ à la retraite. C'est un témoignage qui vaut ce qu'il vaut, tout n'est pas à prendre au pied de la lettre. C'est aussi pour démontrer que, quelquefois, on peut découvrir un nouveau lien qui se fait jour avec ces nouvelles pratiques.

M. BROCHARD : Je voulais témoigner ici du travail des équipes techniques. Nous avons beaucoup parlé des équipes administratives, mais peu des équipes techniques. Celles-ci se sont également fortement mobilisées, il y avait beaucoup d'agents qui étaient en PCA, je pense ici aux électriciens, je pense à certaines catégories de personnes de la DPIL (Direction du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique), qui ont continué certains chantiers et ce dans des conditions pas toujours faciles. Je pense également aux agents de la logistique, qui sont actuellement fortement mobilisés par le fléchage, l'étiquetage ou encore la distribution de matériel. Je voudrais également apporter un témoignage sur le travail qui a été effectué par les équipes informatiques, que ce soit en centrale ou en équipe de proximité. Je ne sais pas si vous vous imaginez le travail qui a été effectué au cours de cette période, et notamment au tout début, afin de permettre à tous les agents de travailler à distance, et ce avec des architectures informatiques qui n'avaient pas été prévues à l'origine pour autant de personnes en télétravail. Il a donc fallu adapter toutes les architectures informatiques dans un temps record. Les personnels informatiques ont travaillé sans relâche sur ces architectures, de jour et même de nuit.

Les équipes informatiques de proximité se sont également beaucoup investies dans le cadre du SOS Connexion pour les étudiants et dans l'équipement des personnels administratifs en matériel informatique. Alors, pour répondre un petit peu à Céline et à Marie-Hélène, les équipes informatiques ont fait tout ce qu'il a été possible de faire. Nous n'avons pas pu équiper tout le monde en matériel informatique, tout simplement parce que nous ne pouvions pas commander de matériel. Il y avait partout des ruptures de stock, notamment pour les équipements de portables et il n'était donc pas possible de faire plus que ce qui a été fait. Nous avons bien conscience que certains agents n'ont pas pu travailler dans de bonnes conditions, avec des tablettes et du matériel personnel, mais, franchement, tout ce qu'il a été possible de faire, nous l'avons fait. Actuellement, nous pouvons à nouveau recommander du matériel. Les 1ers matériels sont arrivés et nous équipons aujourd'hui un maximum de personnels administratifs qui n'avaient pas pu être équipés durant la période de confinement. Tout va donc se résoudre petit à petit.

Pour les étudiants, nous avons eu la grosse opération SOS Connexion, qui a consisté à la fois dans l'envoi de clés 4G et dans le prêt d'ordinateurs. Je peux vous dire que là aussi, cela a nécessité énormément de travail des équipes. Je tenais à souligner ce travail des équipes techniques, logistiques et informatiques.

LE PRESIDENT : Il y a eu, à l'évidence, un travail extraordinaire qui a été accompli, j'ai eu une remontée d'informations, je peux me tromper, au sujet d'une journée au cours de laquelle il y a eu 18 000 connexions, ce qui est considérable. Nous avons eu la chance d'avoir un schéma du numérique qui a été posé, qui a été voté, d'ailleurs, dans cette instance et qui a connu une accélération extraordinaire pendant cette période. Je parle de cinétique, mais derrière cette cinétique, il y a des femmes, des hommes qui ont, comme cela vient d'être dit, travaillé sans compter. Je pense qu'ils ont effectué un travail exemplaire, un travail que notre communauté doit saluer. J'ai beaucoup de témoignages en faveur du travail réalisé par la DSIN (Direction des Services Informatiques et Numériques). Je l'entends assez souvent, il y a eu un travail extraordinaire de la DSIN. Je tiens aussi à le souligner.

M. GUEVEL : Je voulais également rebondir sur ce dernier témoignage et remercier, en effet, toutes les équipes techniques impliquées autour du numérique et qui ont relevé ce défi, qui a été considérable. Nous avons pu, de fait, assumer à distance cette 1^{ère} session d'examens du 2^{ème} semestre pour tous nos étudiants. Aussi, je voulais vous remercier, vous, M. le Président, ainsi que l'équipe politique toute entière

et tous les services qui vous entourent et qui soutiennent nos actions, qu'ils soient techniques, administratifs ou encore en lien avec les scolarités.

Je voudrais également souligner les principes que vous avez posés, à savoir solidarité et bienveillance à l'égard des étudiants et des personnels, ainsi que vos préoccupations à l'égard des plus isolés. Je ne ferai pas la liste de ces principes, mais nous les avons lus, entendus, à maintes reprises, et nous les avons ensuite intégrés dans toutes les actions qui ont été déclinées dans les composantes ou dans les laboratoires.

Ce que je voulais souligner aussi, c'est que ce problème frappe notre communauté universitaire, mais qu'il a également frappé dans un 1^{er} temps quelques pays, avant de frapper, aujourd'hui, l'ensemble des pays. C'est un problème inédit posé à notre communauté. De fait, je suis également surpris d'entendre certaines questions qui sont posées, certaines critiques aussi. Je préférerais entendre des solutions, des propositions pour aider la communauté toute entière à relever ce défi et à l'aider à sortir un peu la tête de l'eau.

Je vais revenir sur quelques points. Le 1^{er} point concerne, en effet, la 2^{nde} session des examens, que l'on a appelée aussi la 2^{nde} chance et peut-être pas pour rien. Cette 2^{nde} session n'aura pas lieu en présentiel, c'est bien évident, et pour cause. En tant qu'enseignant-chercheur, je formule le pari que nous allons avoir, cette année, un taux de réussite bien plus élevé que les années passées. Pourquoi ? Parce que nous avons tous essayé, à notre niveau, c'est la consigne qui nous avait été donnée, nous avons tous essayé de faire preuve de bienveillance à l'égard de nos étudiants et nous avons tous essayé de mettre tous les moyens en œuvre pour ce faire. Les dispositifs ont été rappelés, je ne vais pas les présenter à nouveau, mais il nous restera peut-être à imaginer des dispositifs nouveaux pour la prochaine rentrée, afin que les étudiants les plus isolés, les plus en difficulté durant cette période, puissent être accompagnés. Ces nouveaux dispositifs pourront nous permettre de faire du sur-mesure et de l'accompagnement pour ces étudiants, afin d'essayer de les soutenir et qu'ils puissent ainsi rattraper un peu le temps perdu.

J'entendais aussi, tout à l'heure, que les enseignants refusaient la rentrée à distance et qu'il fallait engager à ce sujet un débat démocratique. J'aimerais bien savoir sur quelle enquête ou sur quel sondage se base ce refus. Dans l'absolu, je pense que tout le monde est d'accord pour dire que le distanciel et le confinement qui se prolonge, ne nous conviennent pas, puisque nous aimerions tous être en présentiel dans notre enceinte et pouvoir en débattre. Mais cela n'est pas possible, par mesure de précaution, et tout le monde souhaiterait que cette rentrée puisse se passer comme toutes les rentrées que nous avons connues. Nous devons absolument continuer à être vigilants et à mettre en place des mesures sanitaires pour lutter contre cette pandémie. Il faudra bien s'y résoudre. Et c'est dans ce sens que nous devons engager, c'est ce que le Vice-Président à la formation a fait cette semaine, nous devons engager une réflexion qui nous permette de nous mettre en ordre de marche pour affronter cette rentrée et ce, dans des conditions peut-être encore difficiles. Ce ne sera pas une décision prise de gaité de cœur par l'établissement, mais elle s'imposera peut-être à nous.

Je terminerai là-dessus, nous avons dû mettre en place des mesures imposées par cette situation. Nous devons donc nous adapter, ainsi que les procédures. L'adaptation aux procédures a été plutôt fantastique, en termes de réactivité et de mise en place, et ces procédures apportent beaucoup de souplesse à nos usages, à nos modes de fonctionnement. Nous allons peut-être pouvoir conserver en mémoire ces nouvelles procédures, nous dire que c'est possible de les mettre en œuvre, et faire évoluer certaines de nos pratiques plus tard. Je vous remercie et je vous remercie de nouveau, M. le Président, pour votre action et celle de vos équipes.

Mme OBLE : Je voulais revenir un peu sur la question de l'inégalité. En tant que personnalité extérieure, je reconnais très volontiers que l'université a mis en place un certain nombre d'outils de suivi et

d'accompagnement pour prévenir les difficultés que les étudiants peuvent rencontrer. Le service universitaire d'information et d'orientation a effectué un gros travail, ainsi que les assistants financés par le Fonds social européen. Ceci dit, nous étions déjà, avant la crise, dans une société inégalitaire. Il est vrai que cette crise sanitaire a renforcé les inégalités dans la société de manière générale et pour les étudiants en particulier. Je peux vraiment en témoigner dans le cadre de mon activité. Actuellement, ce sont bien les précaires qui sont les plus touchés par cette crise sanitaire. Nous avons une augmentation de l'ordre de 20 % d'inscriptions en catégorie A, c'est-à-dire que des personnes qui travaillaient en alternant des contrats de courte durée et de l'intérim, qui étaient inscrits chez nous mais pas comptabilisés, se retrouvent là sans contrat et inscrits comme demandeurs d'emploi. Du coup, ces inégalités vont se creuser, elles se sont déjà creusées vis-à-vis des étudiants. Si l'on reprend PARCOURSUP, qui opère une sélection des étudiants, on voit bien qu'une pression de plus en plus importante va s'exercer sur cette jeunesse au niveau de son insertion sur le marché du travail et que cette pression sera gérée de manière différente selon les étudiants, en fonction des codes, des réseaux et des outils dont ils disposent.

Je pense qu'il y a trois maître-mots à prendre en compte. Le 1^{er}, face à cette crise, c'est l'anticipation. Nous savons qu'il y a des enjeux en termes de relocalisation de l'industrie, de transition écologique, de recherche, j'en ai parlé, sans parler de la place importante qu'il convient de donner à l'agriculture. Et puis nous avons aussi les enjeux sociaux, à savoir quel modèle de société nous voulons.

Je pense que le 2^{ème} mot est, M. GUEVEL en a parlé, l'accompagnement, à savoir comment mieux accompagner à la fois les étudiants, mais aussi les salariés, les chefs d'entreprises etc.

Le 3^{ème} mot c'est l'humilité. Je pense que cette crise sanitaire remet en question beaucoup de choses et que, malgré nos richesses et notre technologie, nous n'avons pas toutes les réponses. Je pense que cette humilité est importante.

Et puis, ce sera le dernier point, il va falloir veiller à ce que cette crise sanitaire ne soit pas un prétexte pour remettre en question des acquis sociaux ou aller vers un contrôle massif de la population.

Et puis, j'ai deux petites questions. J'ai beaucoup de demandeurs d'emploi qui me posent des questions concernant les concours du CAPES (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du 2nd degré), du CAPET (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique) ou le concours pour devenir Professeur des Ecoles. Il paraît qu'il n'y a pas de date précise fixée pour ces concours et je voudrais savoir si vous avez des informations complémentaires à me communiquer. Enfin, on a parlé de la recherche sur les micro-algues ou sur des projets de recherche biotechnologiques et j'aurais bien aimé savoir où trouver de l'information sur ces deux sujets.

LE PRESIDENT : J'adhère totalement à vos trois maître-mots. Je pense qu'ils s'intègrent bien dans notre vision de l'après-crise, qui sera, je le souhaite, différente de l'avant, afin que nous puissions travailler tous ensemble à une société plus juste.

Dominique, tu veux répondre à la question si tu as les informations. Cela dépend aussi du rectorat. Et puis, quelques mots sur la rentrée et on passe au point suivant.

M. AVERTY : S'agissant des concours, je n'ai pas forcément les dates en tête. J'ai vu passer des tableaux avec des dates qui avaient été fixées. Mais j'ai eu aussi des informations, selon lesquelles les concours allaient être décalés. Normalement, tous les concours dépendent directement de l'Education Nationale. Nous pourrions vous fournir ces dates, nous pourrions regarder où nous en sommes exactement.

En ce qui concerne la rentrée, nous en avons déjà beaucoup discuté, le PRA qui a été mis en place par l'établissement jusqu'à présent, il a été mis en place dans le contexte des décrets des 11 et 21 mai et ce, sans les usagers. Maintenant, nous devons travailler sur la rentrée pour les usagers. J'ai donc mis en place, hier, un groupe de travail, un 1^{er} groupe de travail ou plus exactement un comité de pilotage, qui comprend les préfigureurs de pôles, les Secrétaires Généraux de pôles, les vice-présidents concernés, les conseillers, ainsi que les directeurs de services pour avancer collectivement. Nous avons eu hier un débat de trois heures sur ce sujet en CFVU, un débat extrêmement riche. Je rencontre, depuis le début de la crise, les directeurs de composantes tous les vendredis de 14H00 à 16H00 sur le thème de la formation et uniquement de la formation. Nous avons donc les informations en provenance du terrain, nous travaillons avec le terrain, puisque, pour moi, les directeurs de composantes sont aussi les relais du terrain.

Mme OBLE a parlé d'anticipation, mon rôle aujourd'hui c'est d'anticiper la rentrée et d'être en capacité d'accompagner les équipes dans la mise en place de la rentrée et ce, dans des conditions que nous ne connaissons pas et que nous ne connaissons peut-être pas avant la rentrée. On nous dit qu'à la rentrée tout va redevenir normal, qu'il n'y aura pas de problème, mais nous savons que la crise peut recommencer et que la situation peut changer. A nous donc d'anticiper cela.

Je veux juste dire quelques mots, parce que j'entends des propos hallucinants, il n'est pas question que nous travaillions sur un modèle qui soit l'université à distance, ce n'est pas l'objectif de l'université. Nous travaillons pour exercer en présentiel, dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Les conditions sanitaires qui sont actuellement envisagées pour la rentrée ne nous permettront pas d'accueillir, comme d'habitude, les étudiants en présentiel et je défie quiconque de me dire le contraire. Ce n'est pas possible dans les conditions actuelles. Il faut que nous arrivions à travailler sur l'organisation de notre formation à la rentrée. Peut-être nous faudra-t-il décaler un peu la rentrée, c'est possible, je n'exclus rien à ce jour, mais nous avons également d'autres contraintes, à savoir comment nous pouvons anticiper cette rentrée, travailler sur cette rentrée dans ce cadre-là. Et, par contre, je mets aussi un point d'honneur à mettre en avant le fait que nous pourrions avoir une réflexion sur ce mixte présentiel/distanciel et qu'il ne soit pas forcément le même pour tous les étudiants, mais qu'il tienne compte aussi de leur profil et de leur niveau d'étude, puisque nous savons que la situation ne sera pas la même pour des étudiants de Licence 1 ou pour des étudiants de Masters. Et je tiens aussi, pour les primo-entrants, à ce que nous arrivions à organiser un accueil pour ces étudiants à la rentrée, un accueil physique, si, bien sûr, nous sommes autorisés à accueillir des usagers, mais je n'ai pas la maîtrise de cela. C'est pour vous dire que ce travail se fait et que nous allons le décliner sur un certain nombre d'axes. Nous incluons dans ces axes la vie étudiante, la culture, le sport, cela fait partie des axes qu'il faut que nous arrivions à travailler. Nous devons aussi travailler avec Nantes Métropole, parce que des problèmes de transport, de restauration, vont se poser à la rentrée. Il nous faut savoir comment gérer tout cela, c'est un travail à mener assez titanesque, mais nous allons le mener avec l'ensemble des équipes. Vous comprenez bien que nous ne pouvons pas nous présenter devant tout le monde avec une page blanche et dire que, maintenant, nous allons travailler collégialement, parce que, sinon, nous ne serons plus dans l'anticipation, mais nous serons encore à nous poser des questions au mois de septembre. Donc, nous associons tout le monde, y compris le Secrétaire Général du CHSCT, c'est évident, ainsi que les différents groupes que nous allons mettre en place. J'ai déjà beaucoup de collègues de la CFVU, y compris des étudiants, qui se sont manifestés pour accompagner ce travail.

LE PRESIDENT : Nous devons avancer, nous avons des points importants à régler par la suite. Je vous propose donc de passer au point 5, qui porte sur l'approbation du rapport d'expertise pour la construction d'un bâtiment pour le département informatique de l'IUT de Nantes sur le campus Lombarderie.

POINT 5 - APPROBATION DU RAPPORT D'EXPERTISE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LE DEPARTEMENT INFORMATIQUE DE L'IUT DE NANTES SUR LE CAMPUS LOMBARDERIE

M. KEROUANTON : Nous revenons donc effectivement à une activité classique de l'établissement, c'est-à-dire à la vie immobilière. Ce dossier a connu, lui aussi, des ralentissements tout à fait indépendants du confinement. Ces ralentissements sont quand même importants, c'est la raison pour laquelle nous voulions vous en parler aujourd'hui. Nous avons parlé la dernière fois de ce dossier lors du Conseil d'administration du 29 juin 2018, c'est-à-dire il y a presque deux ans de cela, rendez-vous compte. Nous sommes aussi en fin de CPER (contrat de plan Etat-Région) et nous devons absolument commencer bientôt les opérations, à savoir les études et les travaux à suivre. Ce dossier est, effectivement, un dossier ancien, que vous avez déjà eu l'occasion d'examiner en 1^{ère} lecture. Je vous rappelle la procédure, qui est une procédure complexe et très technique et qui se joue entre nous, établissement, et les services de l'Etat. En ce qui concerne la labellisation et le dossier d'expertise, vous devrez valider ce que vous aviez validé en juin 2018 pour la première fois. Nous avons eu, ensuite, de nouveaux échanges avec les services de l'Etat, plus spécifiquement avec les services du rectorat et du secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR). Nous en sommes aujourd'hui à la 2^{ème} lecture. Alors me demanderez-vous, pourquoi cela a-t-il mis tant de temps ? La réponse est que nous avons eu de longues et intenses discussions avec le rectorat sur deux types d'évaluation différentes l'une de l'autre, une problématique budgétaire d'une part, je laisserai peut-être Malik MOUHOUD ou les services de la DPIL en parler, et d'autre part une problématique démographique, qui nécessitera peut-être l'intervention de Dominique AVERTY sur la question des effectifs étudiants.

La problématique budgétaire est liée à l'inscription d'un million d'euros au CPER, provenant de la vente du site Joffre. Finalement, l'Etat n'a pas jugé bon d'intégrer ce million d'euros dans ce dossier, ce million étant jugé insuffisamment garanti. Au fur et à mesure des discussions, nous avons trouvé un accord pour, finalement, réduire le projet, et pour que l'on passe d'un projet de 9 millions d'euros à un projet de 8 millions d'euros, tout en engageant l'université sur cette opération à concurrence de 2 millions. Nous avons eu, alors, une discussion assez longue avec le rectorat et aussi avec les usagers. Nous avons dû retravailler l'ensemble du dispositif avec les usagers. Diminuer un peu la surface, ce n'est pas rien, nous avons travaillé sur une baisse de surface non négligeable, de près de 400 m², tout en maintenant les effectifs à 400 étudiants. Entretemps, comme vous le savez, la réforme de la pédagogie dans les IUT a eu lieu avec la création du BUT, le Bachelor Universitaire de Technologie, qui a pour corollaire une extension des études à trois ans. Nous avons eu, bien sûr, une discussion fine sur ce sujet avec l'IUT, avec son directeur Rodolphe DALLE et avec le département informatique. Nous sommes finalement tombés d'accord pour aboutir à ce montage que nous vous proposons aujourd'hui. Des ajustements programmatiques ont été faits avec les utilisateurs, qui ont eu pour résultat un redimensionnement des salles informatiques. Nous sommes donc aujourd'hui face à deux très gros enjeux.

Le 1^{er} enjeu, c'est la libération du site Joffre, dont nous espérons ardemment qu'elle sera effective en 2023. Comme vous le savez, cette partie de l'IUT sur le site Joffre n'offre pas des conditions de travail satisfaisantes. Le schéma directeur immobilier en avait tenu compte et vous aviez acté ce schéma pour que Joffre soit libéré et que le département informatique rejoigne le site de la Lombarderie. Ceci a aussi entraîné un travail étroit entre l'IUT et la composante Sciences et Techniques, afin de travailler à des mutualisations de salles, qui soient optimales.

Le 2^{ème} enjeu, dont je voulais vous parler rapidement, parce qu'il est important aujourd'hui, concerne le lancement des travaux, des travaux qui sont prévus dans un avenir très proche. En effet, depuis 2018, nous avons quand même avancé sur ce dossier, non seulement pour renouveler le programme, mais aussi pour faire un concours de maîtrise d'œuvre. C'est l'agence RAUM ARCHITECTURE qui a remporté ce concours et

qui a travaillé à la diminution de ce projet. Maintenant, nous allons pouvoir lancer correctement les études jusqu'en 2021, démarrer les travaux en 2022 pour une ouverture que nous espérons effective pour 2023.

LE PRESIDENT : Nous parlons, à l'évidence d'un dossier ancien et qu'il faut réussir à boucler. Nous sommes sur un domaine extrêmement important, celui de la formation au numérique, avec une évaluation des besoins qui est loin d'être évidente. Mais nous pouvons penser que ces besoins sont considérables, c'est important de le préciser.

M. LUPI : Je m'intéresse au plus haut point à ce projet, parce qu'il contribue, pour moi, à cet effort collectif en faveur du numérique que nous avons développé ces deux derniers mois et ce de manière beaucoup plus prononcée. Et j'apprécie aussi l'aspect mixité de ce projet, je parle de la mixité sociale. Nous allons pouvoir favoriser les échanges entre l'IUT, la faculté des sciences et POLYTECH. Pour moi, c'est un 1^{er} prémice de quelque chose qui me semble être une ambition majeure de notre établissement pour demain. Malgré le contexte de crise, j'aimerais que nous arrivions à favoriser les échanges entre ces différentes couches sociales que sont les techniciens, les chercheurs ou les ingénieurs qui devront agir, dans notre société de demain. Pour moi, c'est un plan majeur et je me prononce donc pour ce projet avec un avis très favorable.

LE PRESIDENT : Merci pour ce prisme qui donne de la hauteur à notre action. Ce n'est pas qu'un sujet bâtiminaire, c'est aussi un sujet de société, je suis tout à fait d'accord avec vous. Céline DRONNEAU.

Mme DRONNEAU : Effectivement, ce n'est pas juste une question bâtiminaire, il y a de véritables enjeux derrière, des enjeux au niveau de la faculté des sciences, de Polytech et de l'IUT.

Je m'interroge puisque le projet est accepté pour le département informatique, il me semble, en effet, qu'il nous reste un département à Joffre et du coup, après la libération de Joffre en 2023, qu'advient-il de cet autre département ? Que vont-ils devenir, quel est le projet final, il me semble qu'il y avait une piste pour implanter ce département sur le site Recteur Schmitt, je voudrais savoir si cela est toujours d'actualité. Je me demande comment nous arriverons à libérer Joffre en 2023, ce qui est vraiment une nécessité, puisque, derrière, il y a des conditions de travail vraiment dégradées pour les étudiants et les personnels dans ce bâtiment et qu'il devient urgent de régler ce problème. C'est donc une 1^{ère} question. Et puis, j'ai une petite question, juste pour rire, est-ce que nous arriverons à sauver le cyprès avec les travaux qui auront lieu ?

LE PRESIDENT : Je ne sais pas pour le cyprès. Ce projet paraissait si loin, maintenant, l'échéance se rapproche. Jean-Louis, qu'advient-il du département gestion des entreprises et des administrations (GEA) ?

M. KEROUANTON : Tout cela n'est pas si lointain. Effectivement, merci de poser cette question, Céline, la libération de Joffre signifie le transfert de ces deux départements et il est toujours prévu que le département GEA soit transféré à Recteur Schmitt, nous n'avons pas changé de point de vue à ce sujet. Nous sommes en discussion étroite avec les occupants actuels pour voir comment cela va se passer. Nous devons réaliser des études un peu fines sur le sujet, mais nous nous situons toujours dans ce cadre-là.

LE PRESIDENT : Le processus est long, mais la volonté est restée la même, elle n'a pas changé.

Mme MORERE : Je vais faire un retour du terrain, puisque je suis l'une des occupantes du campus Joffre, au sein de l'équipe GEA. En fait, on y est très bien et c'est un emplacement qui est vraiment très apprécié par les entreprises, par tout le tissu socio-économique, qui apprécie ce campus qui est vraiment au cœur de la cité nantaise. Je pense que les retours sont peut-être différents pour le département informatique, parce que les conditions sont beaucoup plus compliquées pour ce département. Je crois, en tout cas, que l'équipe

GEA ne souhaite nullement déménager. Mais s'il faut le faire, nous le ferons, bien sûr, en cohérence avec l'établissement.

Pour revenir au rapport d'expertise qui nous est présenté aujourd'hui, il est extrêmement positif, en effet, de voir que ce projet se concrétise à l'horizon 2023, c'est très rassurant pour l'équipe du département informatique. Comme le rappelait Cyril LUPI, les interactions polaires ne devraient en être que plus denses tout en s'inscrivant dans le projet d'établissement. Nous l'avons vu, les surfaces ont été diminuées au cours d'ajustements programmatiques, mais cela reste acceptable, puisque cela a été fait aussi en concertation avec l'équipe du département informatique. Peut-être faudra-t-il ne pas oublier d'être vigilant quant à l'utilisation mutualisée des amphis et ce, en accord avec la faculté des sciences, puisque la construction d'un amphithéâtre avait été demandée et qu'elle n'a pas été actée. C'est peut-être un point à discuter avec la faculté des sciences.

J'ai également une question à relayer, ou une remarque, nous avons parlé du bâtiment informatique, des aménagements extérieurs avaient été proposés, des espaces verts, des espaces de livraison, des places de parking pour les personnels ne vivant pas à Nantes, des racks à vélos. Certains de ces aménagements sont pris en compte, bien sûr, mais d'autres semblent avoir été discutés et éventuellement reportés dans le cadre d'un futur CPER.

La question qui se pose, c'est peut-être de savoir si le projet, tel qu'il nous est présenté, est figé ou non ou si il peut encore évoluer à l'avenir, pour aménager encore mieux le campus et favoriser le bien-être des personnels et des étudiants. Ceci dit, le travail mené a été très intense. L'efficacité de la DPIL a été soulignée par les collègues de l'IUT et la majorité se joint à eux pour les remercier de ce travail et soutenir ce rapport d'expertise.

M. KEROUANTON : Je vais faire une réponse courte sur les aménagements extérieurs. Il a donc fallu, pour des raisons budgétaires que vous comprenez, affiner et resserrer le projet. Le projet architectural, en tant que tel, est maintenant figé, mais tout ce qui concerne les aménagements extérieurs nécessite des financements qui soient favorables, et ce, nous l'espérons, dans un proche avenir.

M. BROCHARD : Je voulais faire une petite intervention dans le prolongement de ce que vient de dire Julie MORERE. Nous avons quelques inquiétudes, pas sur le projet lui-même, le projet est très bien. Nos inquiétudes concernent des détails qui gravitent autour de ce projet, notamment l'utilisation des amphis de l'UFR Sciences. Comme l'a dit Julie MORERE, il devait y avoir, à l'origine, un amphi dans ce bâtiment. Notre problématique en faculté des sciences, c'est que nos amphis sont déjà très utilisés et que cela ne pas s'arranger avec la réforme des études de santé, puisque nous allons accueillir de nouveaux étudiants d'ici 2023 et qu'il faudra également les loger dans nos amphis. Nous avons donc de grosses inquiétudes quant à la mutualisation des amphis avec la faculté des sciences.

Ensuite, comme Julie l'a dit également, nous avons eu pas mal de remontées du terrain quant à l'inquiétude qui se fait jour pour les places de parking. Le projet, sauf erreur de ma part, supprime déjà le parking du bâtiment voisin, le bâtiment ISOMer et les collègues ont donc beaucoup d'inquiétudes à ce sujet et se demandent comment ils vont bien pouvoir se garer à côté de ces bâtiments. J'aimerais savoir si cela a bien été pris en compte, parce que, contrairement à ce qui a été dit dans le rapport d'expertise, qui ne fait mention que des emplacements vélos, la faculté des sciences n'est absolument pas adaptée pour accueillir autant de personnes du point de vue du stationnement.

Enfin, je vous fais part d'une dernière petite inquiétude. Dans le rapport d'expertise, il est indiqué, en page 27 sur 35, qu'à l'issue du schéma directeur immobilier, il résulte une diminution des logements sur place de l'ordre de 10 %, alors qu'est prévue une augmentation des logements étudiants.

Ce qui nous inquiète un petit peu, c'est qu'avec la réforme des études en IUT et l'évolution à venir, nous avons peur que ce bâtiment ne soit sous-dimensionné par rapport à l'arrivée massive d'étudiants.

M. KEROUANTON : Le parking, la voiture, les transports font toujours débat. Paul FATTAL, il n'est pas là, pourrait répondre en même temps que moi à cette question. Ce sont des débats que nous avons eus en permanence. Il n'en demeure pas moins que l'établissement n'encourage pas le développement du transport automobile individuel. Je ne dis pas qu'il fait comme s'il n'existait pas, mais je dis qu'il ne l'encourage pas. Ce faisant, nous suivons aussi le schéma de transport collectif de Nantes Métropole. Nous devons avoir tout un ensemble de discussions sur nos évolutions collectives de transport. C'est un vrai sujet, dont il faut débattre collectivement et, très clairement, comme nous le disions avec Julie pour les aménagements extérieurs, je préférerais créer des places de vélos que des places de parking, mais c'est un autre débat.

En ce qui concerne les réductions de surface, c'est vrai que cette question est aussi un vrai sujet. Nous étudions, avec la DPIL, cette question depuis quand même quelques années aux côtés du Président LABOUX. Nous savons aussi que toutes nos expériences de programmation sur la question de la mutualisation et des optimisations de surface pour la pédagogie se sont révélées positives à chaque fois. Je fais entièrement confiance aux équipes pour cette question de la programmation fine, même si c'est parfois tendu. Nous avons quand même, à chaque fois, des réussites majeures sur ce sujet. Mais nous ne sommes pas dans le contexte d'expansion que nous avons pu connaître et nous devons donc aussi travailler en tenant compte de ce contexte.

LE PRÉSIDENT : Nous devons aussi avoir une réflexion sur les amphithéâtres en Faculté des Sciences.

Mme BARON : Je salue l'effort de l'Université, l'effort qui a été fait en Faculté des Sciences pour le développement des garages à vélos. Je constate que les gens qui veulent se déplacer avec ce mode de transport sont incités à le faire et ce, en tout confort. Après, nous pourrions peut-être parler de prismes ou d'autres choses. Donc, cela est très bien, à mon sens.

Après, j'ai, moi, une remarque très précise à faire sur le CDI (Centre de Documentation et d'Information), la bibliothèque de l'IUT JOFFRE. La BU (Bibliothèque Universitaire) a été sollicitée en 2016, du temps où l'on rêvait à une grande BU Sciences, immense. Il devait y avoir un très beau projet pour la BU Sciences, mais ce projet n'a pas pu voir le jour. Et donc, du coup, mes collègues se sont un peu étonnés de ne pas avoir eu depuis de nouvelles de ce projet. Je vais évoquer ici deux points.

Le premier point, c'est que la BU, ce sont des livres, mais le CDI de l'IUT JOFFRE, ce sont aussi des personnels. Il y a deux personnes au CDI de l'IUT JOFFRE. Je vais aussi jargonner et dire que, pour l'instant, c'est une bibliothèque associée avec des statuts particuliers et un budget et des personnels rattachés à l'IUT. En cas d'intégration à la BU Sciences, ce serait une bibliothèque intégrée. C'est un statut particulier en termes de budget et de personnels. Il ne faudra pas oublier ces deux collègues qui travaillent beaucoup avec nous, il faudra aussi travailler sur cette question des personnels. Le Service Commun de la Documentation sera tout à fait partie prenante et souhaite l'être évidemment.

Le deuxième point, c'est qu'en 2016, quand Régine HAURAIX avait été sollicitée pour ce grand projet de bibliothèque, il n'y avait à cette époque pas trop de problèmes pour intégrer le CDI et rêver d'un nouveau lieu. Mais là, maintenant, avec les travaux qui auront lieu à la BU l'année prochaine, avec le tiers lieu, nous allons déjà perdre 50 places pour la lecture. Nous savons que c'est un souci pour les étudiants, que la bibliothèque de Sciences est remplie en milieu d'après-midi. Si nous sommes obligés d'envisager des relations sociales beaucoup plus distancées, il y aura peut-être encore moins de place pour les étudiants.

De mémoire, le CDI de JOFFRE doit faire 100 ou 150 m², si je ne me trompe, je n'ai pas trouvé le chiffre dans le tableau.

En conclusion, c'est très bien d'accueillir de nouveaux étudiants, mais il faudra prendre en compte les aspects pratiques ainsi que les personnels.

M. KEROUANTON : Effectivement, c'est un point de vigilance important. Merci, Marie-Hélène, malheureusement, comme tu le sais, nos espoirs sont bien loin de la réalité. Nous avons bien en tête ce point de vigilance, qui concerne à la fois les ressources humaines et les ressources techniques. Il faudra vraiment que nous travaillions ensemble là-dessus, si nous voulons que cela fonctionne.

Mme DAVID : Les retours que nous avons, nous, des collègues de JOFFRE, et notamment des collègues du département informatique, c'est qu'ils ont besoin de savoir, maintenant, si le projet avance ou s'il est abandonné, auquel cas le bâtiment de JOFFRE devrait être rénové. Je comprends bien que cette dernière option n'a pas été retenue. En tout cas, il faut trancher, car pour ces collègues c'est un véritable serpent de mer. Ils ont besoin d'avancer, parce que les conditions actuelles ne sont plus satisfaisantes, même si le bâtiment JOFFRE présente quand même, avec sa localisation, un certain nombre d'avantages. Alors, nous avons déjà dit, à d'autres occasions, que l'on ne peut pas utiliser CELCAT (logiciel permettant de gérer les emplois du temps des personnels et des étudiants) comme un instrument pour mesurer l'occupation des salles. CELCAT peut constituer un indice, mais il n'a pas été conçu pour cela et ce n'est pas une mesure fiable, si l'on veut mesurer le taux d'occupation des salles. Il faut utiliser d'autres moyens.

Nous avons bien compris pourquoi ce bâtiment a été redimensionné. Les retours que nous avons, nous, c'est que le redimensionnement prévu pour ce bâtiment risque de poser des problèmes d'usage. Je voudrais soulever deux de ces problèmes.

Le premier, qui a déjà été évoqué, c'est la question de l'amphi. Il y a des collègues de l'IUT qui disent que les cours en amphi ne sont peut-être pas ce qu'il y a de plus adapté pédagogiquement pour nos étudiants et étudiantes. Il n'empêche que nous avons quand même besoin d'utiliser des amphis pour certains groupes. Or, comme l'a dit notamment Cyrille BROCHARD, les amphis de la Faculté des Sciences sont vite saturés. On peut donc se dire que la mutualisation avec ces amphis ne va sans doute pas être possible. Un problème va donc se poser.

Le deuxième problème, c'est une question à laquelle je n'ai pas réussi à trouver de réponse, ou plutôt je ne suis pas sûre d'avoir compris la réponse exposée dans le rapport d'expertise, c'est la question des bureaux. Des collègues enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses ont déjà des bureaux dans des laboratoires de la Faculté des Sciences, cela peut donc être considéré éventuellement comme satisfaisant. Mais l'IUT, c'est une composante dans laquelle on a une surreprésentation des personnels enseignants non enseignants-chercheurs, comme les PRAG (professeurs agrégés), les PRCE (professeurs certifiés). Ces derniers n'ont pas de bureau dans des laboratoires, donc ma question est de savoir si le nombre de laboratoires prévu pour les enseignants couvre la totalité des besoins en bureaux des enseignants et enseignantes non enseignants-chercheurs, qui sont actuellement en poste à l'IUT dans le département informatique et si tel n'était pas le cas, si c'est prévu pour les années à venir.

M. KEROUANTON : Oui, cela se fera sous le contrôle précis de la DPIL. Il est vrai qu'il existe, Marie, une différence entre les collègues. Nous avons des collègues qui sont implantés au LS2N (Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes), qui ont ou qui auront leur bureau à quelques dizaines de mètres du nouveau bâtiment. C'est aussi une des logiques de ce rapprochement, mais cette question des bureaux a

été très clairement étudiée dans une logique d'interdisciplinarité et de façon plus fine, de mutualisation, comme le disait Cyrille.

M. CHÉNÉ : Je trouve, effectivement, que c'est un très beau projet. Nous avons parlé de la mixité. C'est un élément intéressant. Nous pourrions revenir aussi sur cet autre dossier qui est vraiment intéressant en termes de respect de l'environnement, je parle de l'implantation de pistes cyclables.

Je souhaite souligner aussi cette montée en puissance des IUT vers le Bachelor Universitaire de Technologie. Les IUT vont intégrer cette dimension BAC + 3 dans sa pleine dimension LMD (Licence, Master, Doctorat) non seulement grâce à ce bâtiment, mais aussi grâce à une réorganisation, qui va porter leur nombre d'étudiants à 450, c'est-à-dire 3 promos de 150 étudiants. Ce sont des éléments que je crois suffisamment importants pour les souligner.

M. LUPI : Je voulais réagir au sujet du taux d'occupation des amphis de la Faculté des Sciences. Moi, je ne gère pas CELCAT, mais quand je me rends au service des emplois du temps et que je leur demande un amphi, j'arrive toujours à trouver des créneaux en Sciences pour mes étudiants. Alors certes, il faut réserver des créneaux, je suis d'accord, il faut réserver des créneaux à des heures décentes, mais j'en trouve toujours. Je pense donc que nous pouvons avoir une réflexion collégiale au sein du pôle Sciences et Technologies. C'est une vision très personnelle.

Par ailleurs, au département de Physique auquel j'appartiens, nous avons des collègues qui sont rattachés à des laboratoires et qui ont des bureaux dans ces labos. Mais nous avons aussi un bâtiment au sein du département de Physique, où nous avons des collègues qui ont été recrutés cette année et qui ont un bureau avec tous les équipements possibles. Ces collègues sont des PRAG et ils bénéficient de tous les moyens pour exercer dans le cadre de leurs missions. Je pense qu'il y a aussi des possibilités et une réflexion à mener sur ce point. Nous devons prendre un peu de recul et prendre le temps de mettre tout cela en place. Je pense que nous devons communiquer et moi je suis très favorable à ce brassage culturel. Je trouve que nous avons été, je suis désolé de le dire, c'est mon dernier Conseil d'administration, donc je vais me lâcher, je trouve que nous avons été très enfermés dans des clivages que ce soit au niveau des IUT, des écoles d'ingénieurs ou de la Faculté des Sciences. Je pense que nous devons échanger, le Bachelor, s'il doit se monter demain, doit se monter de collectivement, nous devons travailler ensemble. De toute façon, nous n'aurons pas les moyens pour répondre à toutes les attentes et nous devons vraiment travailler collectivement. Nous parlions tout à l'heure d'échanges avec tous les personnels, c'est aussi valable pour toutes les composantes. Je suis désolé, c'est un cri du cœur, mais je pense que nous devons avoir cette position pour être d'autant plus forts demain, pour construire l'avenir de nos étudiants et faciliter les passerelles entre toutes nos formations.

LE PRESIDENT : Je suis totalement d'accord avec cette intervention, qui clôt le débat sur ce point 5.

Le conseil d'administration approuve, avec 21 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, le rapport d'expertise pour la construction d'un bâtiment pour le département informatique de l'IUT de Nantes sur le campus Lombarderie.

POINT 6 - APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA salle de spectacle de l'Université de Nantes (TU)

Mme BOUSQUET : Il s'agit aujourd'hui, comme vous le disiez, Monsieur le Président, de voter la subvention annuelle 2020 d'un montant de 318 000 € pour le Théâtre Universitaire (TU). C'est un geste d'importance

de la part de l'Université de Nantes, étant donné le contexte particulier dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui et dans lequel se trouve le secteur culturel. Je le dis, parce que je compare ce geste avec ceux d'autres Universités. Je remercie le Président, la 1^{ère} Vice-Présidente, la DGA et la DGS d'avoir maintenu cette subvention dans son intégralité. C'est un geste de soutien. J'ajoute que, dans l'immédiat, dans le contexte où nous nous trouvons, nous sommes en lien constant avec le pôle Culture et le Théâtre Universitaire. Le TU a bénéficié de la distribution de masques et de gel hydro-alcoolique et a été inclus dans les différents plans qui ont été établis. Je remercie beaucoup de monde aujourd'hui, mais c'est vraiment formidable d'avoir tenu compte du TU, dans la précipitation et l'immédiateté qui ont régné, et je remercie également la DGS et la DGA d'y avoir pensé.

Je les remercie également d'avoir répondu à mon appel pour que le Théâtre Universitaire ne rembourse pas les dépenses liées aux fluides pour cette année 2019/2020. Ces dépenses représentent un montant d'environ 25 000 € et ceci constitue, vous le comprenez, une aide non négligeable dans le contexte actuel. Ce sont des éléments immédiats, mais nous réfléchissons aussi à des aides à moyen et à plus long terme en lien, bien sûr, avec le pôle Culture et le Théâtre Universitaire. Tous ces éléments démontrent, comme vous le voyez, l'intérêt que l'Université porte à son Théâtre Universitaire et ses liens resserrés avec son territoire, que ce soit au travers de projets culturels ou artistiques ou de liens partenariaux. Ceci apparaît d'ailleurs dans les documents qui sont mis à votre disposition pour la discussion et pour le vote d'aujourd'hui. Le Conseil d'administration avait demandé la communication des différents budgets qui avaient été arrêtés et du budget prévisionnel. A partir de cette année et pour les années à venir, nous avons réussi à procurer ces éléments au Conseil d'administration et je remercie le TU d'avoir fait cet effort.

Le vote de cette subvention au Théâtre Universitaire me donne également l'occasion de remercier le Président, je peux le dire puisqu'il s'agit de son dernier Conseil d'Administration, pour son soutien indéfectible et sans faille au Théâtre Universitaire. Je vous rappelle que le Théâtre Universitaire a été en danger en 2015/2016 et que le Président l'a soutenu très fortement non seulement à cette période mais encore aujourd'hui, comme le prouvent les décisions prises au cours de cette crise.

Je tiens à souligner plus largement que ces soutiens du Président, mais aussi des Premiers Vice-Présidents et des équipes ont été très importants pour le développement de la culture et de l'art sur les campus et ce, au plus près des étudiants. Il est très important de considérer l'art et la culture comme des éléments de l'éducation et de considérer la diffusion de la connaissance et des savoirs, ainsi que de la culture, comme une force pour notre territoire et même au-delà. Les liens grandissants avec les collectivités dans ces domaines en sont la preuve, ainsi que l'intérêt de l'Etat, des écoles d'art supérieures, des institutions culturelles et tout récemment, l'intérêt suscité par l'œuvre qui entre dans le cadre du 1 % artistique suite à la restauration de la Halle 6 Ouest Alstom. Cette œuvre réalisée par Nathalie TALEC a fait l'objet d'un partenariat avec le Voyage à Nantes. C'est une grande réussite, qui a nécessité un travail collectif de trois années. Je voulais le souligner aujourd'hui.

LE PRESIDENT : « Merci beaucoup pour ces mots. Nous avons tenu à sanctuariser et à accompagner le Théâtre Universitaire et ce, malgré les difficultés budgétaires.

Mme DRONNEAU : Je trouve, effectivement, essentiel de continuer à soutenir la culture et le Théâtre Universitaire en particulier. En tant que responsable de service financier, j'ai été confrontée à la question des intermittents du spectacle. Nous avons pris des engagements vis-à-vis de certains au sein de l'Université de Nantes et la question de leur indemnisation s'est posée, alors que les actions culturelles prévues avaient été annulées. Nous avons donc eu une réflexion collective à ce sujet et je remercie vraiment la Présidence et la Direction Générale des Services de nous avoir permis de trouver des solutions

pour pouvoir indemniser certains intermittents. C'est une sorte de contribution de soutien et de solidarité à la culture, on va dire une contribution nationale quelque part, collective en tout cas et qui était essentielle. Nous constatons qu'il est fait de plus en plus appel, dans les formations, à de nouvelles pratiques pédagogiques et à des intermittents. J'étais particulièrement concernée par cette question pour la semaine internationale, qui a été annulée. Je voulais remercier l'Université et sa direction pour avoir permis ce soutien à ce monde de la culture, soutien essentiel à nos yeux.

Mme MORERE : Je rebondis en effet sur la question que vient d'évoquer Céline DRONNEAU. Je me joins, au nom de la majorité, aux remerciements formulés par la Vice-Présidente Culture pour le soutien accordé à cette structure. Nous savons que le TU c'est le soutien à la culture et à la création émergente, ce sont aussi, parfois, les premiers pas sur scène de nos personnels et de nos étudiants. Ce sont aussi les premiers choix effectués par les spectateurs, qui vont à la découverte de créations artistiques. Nous pouvons redire que le TU a, pendant cette période de confinement, trouvé des ressources et qu'il a su rester très visible et très actif en mettant bon nombre de ses ressources à la disposition des étudiants et des personnels. Il a aussi alimenté la boîte à outils confinement, qui est un outil que nous n'avons peut-être pas suffisamment mentionné. La majorité soutient, bien sûr, ce projet et je remercie aussi le TU pour tous les documents très détaillés mis à disposition des administrateurs et qui fournissent des éléments financiers vraiment importants et intéressants nous permettant de voir comment faire évoluer cette structure et continuer à la soutenir à l'avenir.

Mme DAVID : Oui, je ne crois pas avoir lu ou entendu quelque chose concernant l'évolution de la subvention proposée par rapport à l'année dernière. Par ailleurs, j'ai eu un peu de difficultés à comparer les budgets d'une année sur l'autre avec les documents qui nous ont été fournis. C'est ma première question.

Deuxièmement, ce que je vais dire est en lien avec les propos de Céline DRONNEAU, le TU a honoré ses commandes pendant sa fermeture. Les artistes et techniciens ont été payés, ce qui représente un soutien extrêmement fort au monde de la culture et notamment aux personnes précaires. C'était un engagement très difficile à prendre et je dirais que chacun a fait des efforts à son niveau. Les structures publiques comme l'Université doivent essayer de faire tous les efforts possibles en tenant compte de leurs contraintes financières. Si nous soutenons le TU, le TU soutient alors le monde de la culture et tout va aussi bien que possible ou tant bien que mal, si nous sommes plus pessimistes.

Une dernière chose, je voulais savoir comment l'Université prenait en charge la demande d'exonération de loyer formulée auprès d'elle par le TU pour sa période de fermeture.

LE PRÉSIDENT : Vous avez raison de souligner le fait que nous avons rémunéré des artistes qui n'avaient pas effectué leurs prestations. Je pense que c'est un signal fort. Monsieur BRANCHEREAU, pouvez-vous répondre à la question sur les loyers ?

Mme BOUSQUET : Je voulais simplement indiquer que, en comparaison avec d'autres Universités, je souligne ce qu'a dit le Président, l'aide à la culture a été très forte à Nantes. C'est le cas dans d'autres Universités, mais toutes n'ont pas fait ce choix. Je souligne encore le geste qui a été accompli à l'Université de Nantes pour le Théâtre Universitaire, comme cela a été dit, mais également le geste de l'ensemble des Facultés qui avaient des prestations qui n'ont pu être honorées par des artistes. Il y a eu un grand mouvement de solidarité, je tiens à le souligner une nouvelle fois, mais ce mouvement n'a pas eu lieu partout.

En ce qui concerne le loyer, je voulais simplement dire que le Théâtre Universitaire ne paie pas de loyer. En fait, il verse une certaine somme d'argent, qui est intégrée ensuite dans la totalité du versement que nous

effectuons, nous, Université, au Théâtre Universitaire. Le loyer est donc intégré dans les 318 000 €. Par contre, les fluides ont été pris en compte cette année, je le répète encore une fois. Le Théâtre Universitaire ne va pas payer les dépenses à hauteur de 25 000 € liées aux fluides et cela, c'est un premier geste financier qui a été fait dans le cadre de la période que nous vivons.

M. BRANCHEREAU : Je confirme ces éléments. Je veux juste faire une précision sur ce qui a été dit pour les artistes. Nous avons versé des subventions aux intermittents du spectacle et non une rémunération pour une prestation de service. C'est juste un détail technique, mais il était important de trouver le mécanisme permettant le versement. Quant aux fluides, nous n'adresserons pas de facture pour l'instant au TU, afin de soulager sa trésorerie qui en a bien besoin.

LE PRESIDENT : Le mot clé en ce moment c'est « trésorerie ». Merci à tous pour vos interventions.

Le conseil d'administration approuve avec 22 voix pour et 6 abstentions, l'attribution de la subvention 2020 à l'association de gestion de la salle de spectacle de l'Université de Nantes (TU).

POINT 7 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION ET DE REMBOURSEMENT PRATIQUES PAR L'UNIVERSITE PERMANENTE

LE PRESIDENT : Je rappelle que l'Université Permanente représente une partie non négligeable de notre établissement. Ce sont près de 9 000 personnes qui y étudient et qui participent à des actions qui ont lieu presque tous les jours. C'est important de le souligner, l'Université Permanente fait pleinement partie de l'Université et nous avons une attente vraiment très forte de nos concitoyens pour la développer.

Mme BERNAULT : Vous vous souvenez sans doute, qu'en novembre dernier, le Conseil d'administration a approuvé les conditions générales d'inscription à l'Université Permanente et les modalités de remboursement de ces inscriptions, comme ceci est rappelé dans l'exposé des motifs.

Evidemment, nous n'avions pas prévu, en novembre dernier, la crise sanitaire que nous traversons actuellement et l'hypothèse d'un cas de force majeure qui pourrait conduire à l'interruption des cours. Il vous est donc proposé de revoir ce dispositif, afin de prévoir le non remboursement des paiements qui sont effectués auprès de l'Université Permanente, notamment lorsque l'interruption des cours est due à un cas de force majeure, tel que celui que nous connaissons aujourd'hui.

Comme vous avez dû le voir, trois exceptions sont prévues, il y a donc trois cas dans lesquels le remboursement des inscriptions est possible sur demande : lorsqu'il y a de multiples paiements en ligne pour une même adhésion, lorsque l'Université Permanente prend elle-même l'initiative de supprimer ou de modifier un cours et enfin, en cas de décès.

Par ailleurs, vous avez pu voir aussi que des conditions sont prévues en cas d'échange de cours et ce à la demande des personnes inscrites auprès de l'Université Permanente.

Voici une présentation très rapide de ce dispositif, qui a pour but, encore une fois, de clarifier la situation.

M. CHENE : Nous n'allons pas revenir sur ces trois points qui conditionnent le remboursement des inscriptions. Mon intervention porte sur l'intérêt de l'Université Permanente non seulement dans sa fonction d'apprentissage, mais également dans sa fonction de lien social. Pour l'avoir vécu de l'intérieur, j'y ai déjà pris des cours de langues, j'ai pu comprendre également de l'intérieur comment ces cours, 400 cours différents et regroupant 8 thématiques, sont suivis effectivement par 9 000 étudiants, souvent âgés de plus

de 60 ans. Tout cela, ce sont des chiffres, mais derrière tous ces chiffres, il existe vraiment un lien social, des gens qui attendent ces cours pour se retrouver et pour créer du lien. C'est important pour eux et je pense que la période actuelle ne facilite pas cette création de lien et que c'est dommage.

Derrière ces histoires de remboursement partiels ou pas, je voulais juste souligner tout l'intérêt et toute l'importance de cette formation continue sur notre territoire en termes de lien social, notamment pour une majorité de personnes âgées de plus de 60 ans.

Mme TRICHET : Je souhaite juste avoir une précision pour les paiements multiples en ligne pour une même adhésion. Ces paiements sont-ils dus à des erreurs ou s'agit-il de paiements fractionnés ?

Mme BERNAULT : Nous sommes dans une hypothèse d'erreur.

Mme TRICHET : Il est vrai que l'Université Permanente ne manque pas de dynamisme, mais à la Faculté de Médecine, nous sommes parfois dans une situation tendue, parce que l'Université Permanente sollicite souvent le bel amphithéâtre KERNEIS et que, quand nous en avons besoin, cela coince un peu, même si nous n'aurons peut-être plus l'occasion, à l'avenir, de réunir de grandes promotions.

LE PRÉSIDENT : Oui, la directrice de l'Université Permanente veille à préparer la rentrée d'une population qui, nous n'allons pas caricaturer, est quand même une population âgée et qui est un peu frileuse à l'idée de revenir dans les conditions qu'elle a connues, même si ce n'est que dans quelques mois. Nous avons là un sujet très particulier, même si je crois que les auditeurs, les étudiants ont de 27 à 77 ans, voire 80 ans, je ne sais plus. En tout cas, il y a là matière à travailler.

Mme DAVID : Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris les règles de remboursement. Je voulais vérifier que j'avais bien compris. J'ai bien lu les trois conditions, mais ce que je ne comprends pas c'est si la période de fermeture de l'Université pendant le confinement est synonyme d'annulation des cours pour l'Université Permanente. En d'autres termes, allons-nous considérer que les cours peuvent être remboursés pour la période de trois mois qui vient de s'écouler ?

Deuxièmement, si j'ai bien compris, les usagers et usagères doivent faire une demande de remboursement. Si c'est bien cela, comment les usagers qui auraient payé des cours pour la période des trois mois qui vient de s'écouler, seront-ils informés de la possibilité d'être remboursés ?

Mme BERNAULT : Il y a deux choses. Tout d'abord, nous sommes bien dans un cas et c'est en ce sens qu'est d'ailleurs rédigé l'exposé des motifs que vous avez à disposition, où les paiements ne peuvent pas être remboursés, notamment lorsque l'interruption des cours est due à un cas de force majeure. Une pandémie est un cas de force majeure. Il n'y a donc pas de remboursement dans une hypothèse comme celle-ci.

Ensuite, les trois cas qui sont exposés à titre d'exception correspondent évidemment à des conditions non cumulatives. Par ailleurs, les modalités de remboursement, si elles sont votées par le Conseil d'administration, sont soumises à publicité auprès de toutes les personnes qui suivent les cours à l'Université Permanente, pour qu'elles sachent, y compris au moment où elles s'inscrivent, sous quelles conditions elles pourraient être remboursées le cas échéant ou bien sous quelles conditions elles peuvent échanger les cours. Cette décision sera, évidemment, soumise à publicité, une fois qu'elle aura été approuvée par le conseil d'administration.

M. CHENE : Justement il y avait une question sur les paiements multiples. Ces paiements correspondent-ils à des fractionnements, à savoir qu'une partie aurait été payée par exemple en trois fois et que le solde ne serait pas prélevé ?

Mme BERNAULT : Non, encore une fois, je le dis sous le contrôle d'Hervé BRANCHEREAU, ces paiements multiples correspondent plutôt à l'hypothèse selon laquelle une personne aurait, par erreur, payé plusieurs fois pour la même adhésion.

M. CHENE : D'accord, je ne comprenais pas. J'ai une autre question, j'aimerais savoir si des reports peuvent être proposés, plutôt que des remboursements, des reports d'inscription sur l'année N + 1. J'aimerais savoir si cela peut-être envisageable ou pas.

Mme BERNAULT : C'est un peu difficile de répondre aujourd'hui à cette question, parce que nous ne savons pas comment l'Université Permanente va pouvoir fonctionner à la rentrée. Au regard de toutes les discussions que nous avons eues, notamment au début de ce Conseil d'administration, nous savons que l'Université Permanente et sa Directrice travaillent aujourd'hui, comme le disait le Président, sur les conséquences de cette pandémie et sur la manière dont l'Université Permanente va pouvoir fonctionner. Nous l'avons rappelé, nous avons là un public qui fait partie des publics fragiles. Une attention et une vigilance particulières sont donc requises et il est difficile, évidemment de se positionner sur des possibilités de report d'inscriptions dans ce contexte.

LE PRESIDENT : Très bien, merci. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Nous allons passer au vote. Je vous propose ensuite de passer au point suivant, le point 8.

Le conseil d'administration approuve, avec 22 voix pour et 6 abstentions, la modification des conditions générales d'inscription et de remboursement pratiquées par l'Université Permanente.

POINT 8 – APPROBATION DES TARIFS ET DONS

LE PRESIDENT : Avez-vous des questions à ce sujet ? Avez-vous besoin d'éclaircissements ?

Mme DRONNEAU : Je me suis aperçue, en fait, que nous avons oublié de demander, suite à une petite désorganisation due à cette crise, l'annulation du vote des tarifs pour la semaine internationale. Ces tarifs ne sont plus d'actualité, puisque cet évènement était prévu au mois d'avril. Si nous réussissons toutefois à organiser cette semaine internationale, dès que cela sera possible, les tarifs seront rediscutés en Conseil d'administration.

LE PRESIDENT : Nous allons devoir, effectivement, décaler un certain nombre d'évènements qui devaient avoir lieu à la rentrée. Nous en parlons en CPUN (Comité des Personnels de l'Université de Nantes) cette semaine. Nous avons l'espoir que ces évènements de rentrée puissent avoir lieu, mais ils auront lieu probablement en mode décalé. Nous allons mettre aux voix le point 8.

Le conseil d'administration approuve, avec 22 voix pour et 6 abstentions, les tarifs et les dons.

POINT 9 - QUESTIONS DIVERSES

M. CHENE : Je souhaite souligner la grande sensibilité à l'entrepreneuriat universitaire qui s'est faite jour et la manière dont les gens se sont mobilisés durant cette période de confinement. Je voulais revenir sur un projet qui s'appelle Mak Air et qui a été mis en place par des entrepreneurs, par l'Université et le CHU autour de deux grands leaders, Quentin ADAM, CEO (Directeur Général en français) de CLEVER CLOUD et Pierre-Antoine GOURRAUD, qui est professeur à l'Université de Nantes et également praticien hospitalier au CHU. Ils ont mis en place tout un projet de respirateur artificiel dédié au traitement du COVID 19. Ils ont mis en place ce projet sur une base d'innovation ouverte avec des méthodologies très innovantes, avec, pour principe, la gestion du temps et l'organisation. C'est, en quelques chiffres, un projet qui a été labellisé

et accompagné par l'Agence d'Innovation de la Défense à hauteur de 350 000 €. C'est également 250 personnes qui ont été mobilisées pendant 5 à 7 semaines, ainsi que des institutions privées, des institutions publiques, des écoles, des centres de recherche, notamment le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives) à Grenoble, deux régions, la Région Pays de la Loire et la Région Auvergne Rhône Alpes. Des entreprises ont également été mobilisées, des PME, pour réaliser tout ce qui est prototypage, accompagnement et mise en réseau d'imprimantes 3D, le tout dans un temps record, moins de 7 semaines. Le développement de tout un produit industriel s'est donc fait en un temps record.

Je termine juste par un élément philosophique. Là aussi, c'est l'image de l'Université de Nantes qui est derrière ce projet. La philosophie, c'est de dire que nous créons aujourd'hui de la connaissance, et que nous la mettons à disposition de la communauté et d'autres personnes, par un accès libre aux plans, c'est l'open source.

Je crois que c'est aussi à souligner, il s'agit donc d'un très gros projet et d'un très beau projet qui a été mené pendant le confinement avec des équipes qui ont travaillé nuit et jour pour le mettre en place. Le produit technique est maintenant en fin de validation, il a été validé également en phase de labellisation par le CHU de Brest et le CHU de Nantes. Je voulais juste souligner ces points-là et ce qui a été fait dans ces temps de confinement.

LE PRESIDENT : C'est une réalisation importante. Avoir participé à cette dynamique de solidarité est une source de grande satisfaction.

M. CHENE : Ce projet a été soutenu par l'Université de Nantes, notamment par Francky TRICHET, en tant que Vice-Président en charge du numérique.

Mme OBLE : Le moment est peut-être mal choisi, mais je pose cette question pour mon information personnelle. Il me semblait que des discussions étaient en cours sur un projet I-SITE 2 (Initiatives, Science, Innovation, Territoires, Economie). Je voulais savoir s'il y avait eu des avancées et s'il était possible d'avoir des informations à ce sujet.

LE PRESIDENT : Concernant le projet d'I-SITE 2, nous sommes toujours en attente du retour de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) sur les financements. Ces financements ont été suspendus, mais le label n'a pas été retiré. Nous sommes toujours en attente de ces financements pour voir comment les 48 porteurs de projets peuvent relancer les projets qui ont été sélectionnés. Ces financements ne devraient pas tarder.

Quant à la poursuite du projet, un courrier du Secrétaire Général pour l'Investissement, du MESRI et de l'ANR nous incite à travailler pour pouvoir écrire une feuille de route à la rentrée et recenser ceux qui seront autour de la table pour avancer sur les deux thématiques. Je pense que la période que nous connaissons aujourd'hui nous incite à réfléchir à une vision plus globale, je pense notamment à l'implication des Sciences Humaines et Sociales. Je pense qu'elles prennent aujourd'hui une part plus évidente dans le débat public, pour accompagner les transitions à venir et pour que notre monde d'après soit différent et plus juste. Nous sommes donc en attente de tous ces éléments.

M. GUEVEL : Avant que tu ne clôtures ce Conseil d'administration, je voulais une nouvelle fois, puisque ce devrait être véritablement ton dernier Conseil d'administration, te remercier, Olivier, t'adresser nos plus sincères remerciements pour cette fin de mandat inédite et unique, qui laissera date, clairement, au sein de l'établissement, ainsi qu'en ton for intérieur. Ton mandat a été prolongé de trois mois et ce, dans des conditions inédites.

Je voudrais également remercier toutes les équipes et tous les collègues Vice-Présidentes et Vice-Présidents qui t'ont accompagné durant huit ans. Sans elles, sans eux, tout ce bilan n'aurait pas pu être dressé, ni ton action menée. Je remercie également les équipes administratives qui t'ont accompagné au plus près et, en particulier, je ne pourrai pas citer tout le monde évidemment, la Directrice Générale des Services, la Directrice Générale Adjointe ainsi que le Directeur Général Adjoint. Je remercie également le Cabinet, qui réunit des collègues qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de l'action politique du Président et de son équipe.

Je voudrais conclure en vous adressant à toutes et à tous et, à toi en particulier, tous nos remerciements. Le mandat s'achève dans des conditions qui ne permettent pas de partager ce moment de manière conviviale, mais ce moment est extrêmement important, très fort, pour nous tous. J'imagine que c'est le cas, pour toi aussi. Ces deux mandats marqueront notre établissement, comme nous avons pu le souligner le 13 mars dernier. Un grand merci.

LE PRESIDENT : Je ne vais pas redire ce que j'ai dit le 13 mars dernier. Arnaud, tu as pris la parole au nom d'un bon nombre de nos collègues. C'est moi qui vous remercie, parce que pour assumer des fonctions de cette nature, ce qui représente une expérience inouïe, tant sur le plan professionnel que personnel, il faut s'appuyer sur l'engagement des autres. J'ai un profond respect pour celles et ceux qui s'engagent pour le collectif, qui s'engagent en plus du reste. Cela ne se sait pas toujours, mais cela demande un travail considérable qui n'est pas forcément visible. Les prises de parole n'ont pas lieu sur la place publique, mais le travail de fond est là. Ce travail de fond, je vous avais promis qu'il ne serait pas de l'eau tiède. Ce qui a été décidé dans ce Conseil d'administration, ce sont des éléments éminemment stratégiques pour l'établissement. Nous n'avons pas fait que de la gestion, nous avons pris des décisions, des orientations pour l'établissement. On peut être pour, on peut être contre, mais tout ceci procède d'une vision qui vous a été présentée il y a un peu plus de huit ans maintenant et à laquelle j'ai essayé d'être fidèle. J'espère que l'établissement continuera à penser avec cette philosophie de décroisement des modes de pensée, des cultures, avec des intelligences diverses et variées. J'ai eu la chance inouïe d'avoir pu côtoyer, au sein de l'établissement, des personnes de tous horizons, de toutes disciplines, de toutes cultures et de tout niveau social.

Ce que je retiens, comme je le disais, c'est l'éternel besoin de reconnaissance qui nous anime. Je voudrais témoigner, ici, de toute ma reconnaissance pour l'établissement de m'avoir accompagné très modestement, très humblement, pour reprendre les mots qui ont été employés tout à l'heure. Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance pour vous-mêmes, vous les administrateurs, pour le travail que vous avez accompli pour accompagner cette stratégie de l'établissement. Je vous remercie donc du fond du cœur et vous dis à bientôt. Je profite bien de ce moment, soyez-en persuadés.

Portez-vous bien pendant cette période compliquée, mais que nous avons su négocier au mieux de ce que l'on pouvait faire et ce, en nous adaptant avec beaucoup d'humilité et en faisant preuve de beaucoup de détermination pour avancer.

Fin de séance à 11h.

